

# **Prédiagnostic écologique du périmètre du projet**

## **Première évaluation des incidences et mesures à mettre en œuvre**

**Pour dossier « Cas par Cas »**

**et demande de cadrage**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
<b>1. CADRE DE L'ÉTUDE.....</b>	<b>6</b>
<b>2. OBJECTIFS DU PRÉ-DIAGNOSTIC.....</b>	<b>6</b>
<b>MÉTHODOLOGIE D'ÉTUDE.....</b>	<b>7</b>
<b>1. ZONES D'ÉTUDE.....</b>	<b>8</b>
<b>2. ANALYSE DOCUMENTAIRE ET ENQUÊTES.....</b>	<b>10</b>
<b>3. PROSPECTIONS DE TERRAIN RÉALISÉES.....</b>	<b>11</b>
3.1. EXPERTISE ÉCOLOGIQUE DU PÉRIMÈTRE.....	11
3.2. PREMIERS RÉSULTATS DES INVENTAIRES FAUNE-FLORE DÉTAILLÉS.....	11
<b>PRÉSENTATION DU CONTEXTE ÉCOLOGIQUE.....</b>	<b>13</b>
<b>1. LOCALISATION.....</b>	<b>14</b>
<b>2. ESPACES NATURELS RÉPERTORIÉS.....</b>	<b>16</b>
2.1. SITES NATURA 2000.....	16
2.2. ARRÊTÉS DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB).....	18
2.3. ZONES NATURELLES COMPENSATOIRES.....	18
2.4. RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÎLE DE LA PLATIÈRE.....	19
2.5. ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE.....	20
2.6. ZONES HUMIDES RÉPERTORIÉES.....	25
<b>ÉTAT DES LIEUX FAUNE-FLORE-MILIEUX NATURELS SUR LE PÉRIMÈTRE.....</b>	<b>29</b>
<b>1. HABITATS NATURELS.....</b>	<b>30</b>
<b>2. FLORE.....</b>	<b>38</b>
<b>3. FAUNE.....</b>	<b>40</b>
3.1. MAMMIFÈRES.....	40
3.2. AVIFAUNE.....	43
3.3. REPTILES.....	47
3.4. AMPHIBIENS.....	48
3.5. INSECTES.....	49
3.6. HABITATS PISCICOLES ET FAUNE AQUATIQUE.....	52
<b>SYNTHÈSE DES ENJEUX, INCIDENCES PRÉVISIBLES, MESURES ENVISAGÉES.....</b>	<b>53</b>
<b>1. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES.....</b>	<b>55</b>
<b>2. INCIDENCES PRÉVISIBLES.....</b>	<b>56</b>
2.1. INCIDENCES DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL.....	56
2.2. INCIDENCES DE L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES.....	59
2.3. INCIDENCES DU PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU.....	60
<b>3. MESURE ENVISAGÉES.....</b>	<b>61</b>
<b>4. INVENTAIRES FAUNE-FLORE PROGRAMMÉS.....</b>	<b>63</b>
<b>CONCLUSIONS TEMPORAIRES.....</b>	<b>67</b>



# CONTEXTE

---

# 1. CADRE DE L'ÉTUDE

L'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation du Plateau de Louze et de Glay, créée en 1974, conduit un projet d'extension de son réseau d'irrigation sur les communes de Saint-Prim, Chonas l'Ambellan, Reventin Vaugris, Cheyssieu, Vernioz, Auberives-sur-Varèze, Les Côtes d'Arey, qui sera alimenté par un pompage unique dans le Rhône, sur la commune de Saint-Alban-du-Rhône, et interconnecté avec le réseau d'irrigation existant de l'ASA, au Sud de la Varèze sur les communes de Clonas et Auberives-sur-Varèze.

Ce projet actuellement sous forme d'Avant-Projet (BE CA-Eau 2018) compte **environ 50 km de canalisations enterrées à créer**, ainsi qu'une nouvelle station de pompage à Saint-Alban.

**Le nouveau parcellaire irrigué devrait représenter environ 900 ha de terres cultivées**, au Nord de la Varèze, réparties sur un secteur d'intervention de plus de 2500 hectares...

Le projet est soumis à **évaluation environnementale « au cas par cas »** en application de l'article R122-2 du Code de l'environnement, rubrique 16 : « Projets d'hydraulique agricole, y compris projets d'irrigation ou de drainage, sur une superficie supérieure ou égale à 100 ha ».

**Nota** : suite à une première demande de cadrage sur la base d'un dossier moins complet, l'Autorité environnementale avait décidé de soumettre le projet à évaluation environnementale (12/04/2018).

L'ASA d'irrigation du plateau de Louze a commandé au BE CESAME la réalisation du présent pré-diagnostic, destiné à éclairer le nouveau dossier de demande « cas par cas » et à solliciter un cadrage pour les études de milieu naturel.

Sans attendre, l'ASA a également commandé à CESAME la réalisation d'inventaires faune-flore détaillés au printemps et été 2020, afin d'assurer la complétude de ses éventuels dossiers d'évaluation des impacts dès 2021.

## 2. OBJECTIFS DU PRÉ-DIAGNOSTIC

Les objectifs de ce pré-diagnostic écologique sont, à partir de données bibliographiques (bases de données accessibles), d'expertises de terrain et des premiers résultats des inventaires faune-flore détaillés, **d'évaluer les enjeux et les sensibilités écologiques présents** sur le périmètre, et en conséquence les incidences prévisibles du projet, afin de fournir au maître d'ouvrage, à son maître d'œuvre et aux services instructeurs de l'Etat les éléments leur permettant de préciser en connaissance de cause :

- **les mesures à prévoir** dès la conception du projet, pour l'évitement et la réduction des incidences sur la faune, la flore et les habitats (**mise en œuvre de la démarche vertueuse E, r, (c)** selon une approche de bonnes pratiques environnementales),
- les autorisations et dossiers réglementaires nécessaires, en fonction des incidences prévisibles, au titre du Code de l'environnement (**demande de « cas par cas »**),
- **les besoins en inventaires naturalistes détaillés à réaliser** pour acquérir une connaissance suffisante, permettant d'assurer la bonne conduite en responsabilité environnementale du projet, (**cadrage** des études pour la complétude des dossiers réglementaires).

# MÉTHODOLOGIE D'ÉTUDE

---

# 1. ZONES D'ÉTUDE

Le périmètre du projet d'irrigation de l'ASA du plateau de Louze est situé au Nord-Ouest du département de l'Isère, dans la petite région naturelle des balmes viennoises en rive gauche du Rhône au Sud de Vienne.

Le nouveau périmètre irrigué, extension au Nord du périmètre existant, s'étend sur 5 communes en rive droite de La Varèze, sur le bassin versant du ruisseau du Saluant, deux affluents directs du Rhône.

Une nouvelle canalisation d'interconnexion traverse la Varèze pour rejoindre le réseau existant du plateau de Louze, sur Clonas-sur-Varèze et Saint-Maurice l'Exil.

Administrativement, ce territoire est inclus au Nord dans la communauté d'agglomération « Vienne-Condrieu », au Sud dans la communauté de communes « Entre Bièvre et Rhône ».

**Plusieurs zones d'études gigognes** ont été prises en compte afin de compiler et de hiérarchiser les données naturalistes récoltées :

- **Une zone d'étude élargie**, périmètre étendu à 5 kilomètres autour du projet, pour l'analyse **des sites naturels répertoriés (Natura 2000 ZNIEFF...)** en lien fonctionnel éventuel avec le territoire du projet ;
- **Une zone d'étude rapprochée**, qui correspond aux parties des **10 communes** directement concernées par les aménagements projetés : Auberives-su-Varèze, Cheyssieu, Chonas-L'Amballan, Clonas-sur-Varèze, Les Côtes-d'Are, Reventin-Vaugris, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Prim, Vernioz.  
C'est le périmètre qui a été parcouru pour les premières expertises de terrain, pour l'observation des types d'habitats présents, le repérage des secteurs naturels les plus sensibles, et pour l'inventaire de terrain de la faune présente (avifaune notamment).
- **Une zone d'étude immédiate**, réduite aux emprises des travaux prévus (infrastructures nécessaires à l'irrigation : canalisations enterrées, stations de pompage et de surpression). C'est le lieu des inventaires détaillés notamment pour la flore, **pour l'analyse précise des incidences à attendre.**

Avant la rédaction du pré-diagnostic, l'ensemble du périmètre a été parcouru par un écologue, en suivant les emprises pressenties des travaux, telles qu'elles ressortaient de l'avant-projet de l'ASA connu en mai 2020, transmis par le BE CA Eau.

Seuls les premiers éléments des inventaires détaillés faune et flore programmés au printemps et à l'été 2020 étaient disponibles au moment de la rédaction du présent document, et ont permis de compléter et éclairer ce premier diagnostic écologique.

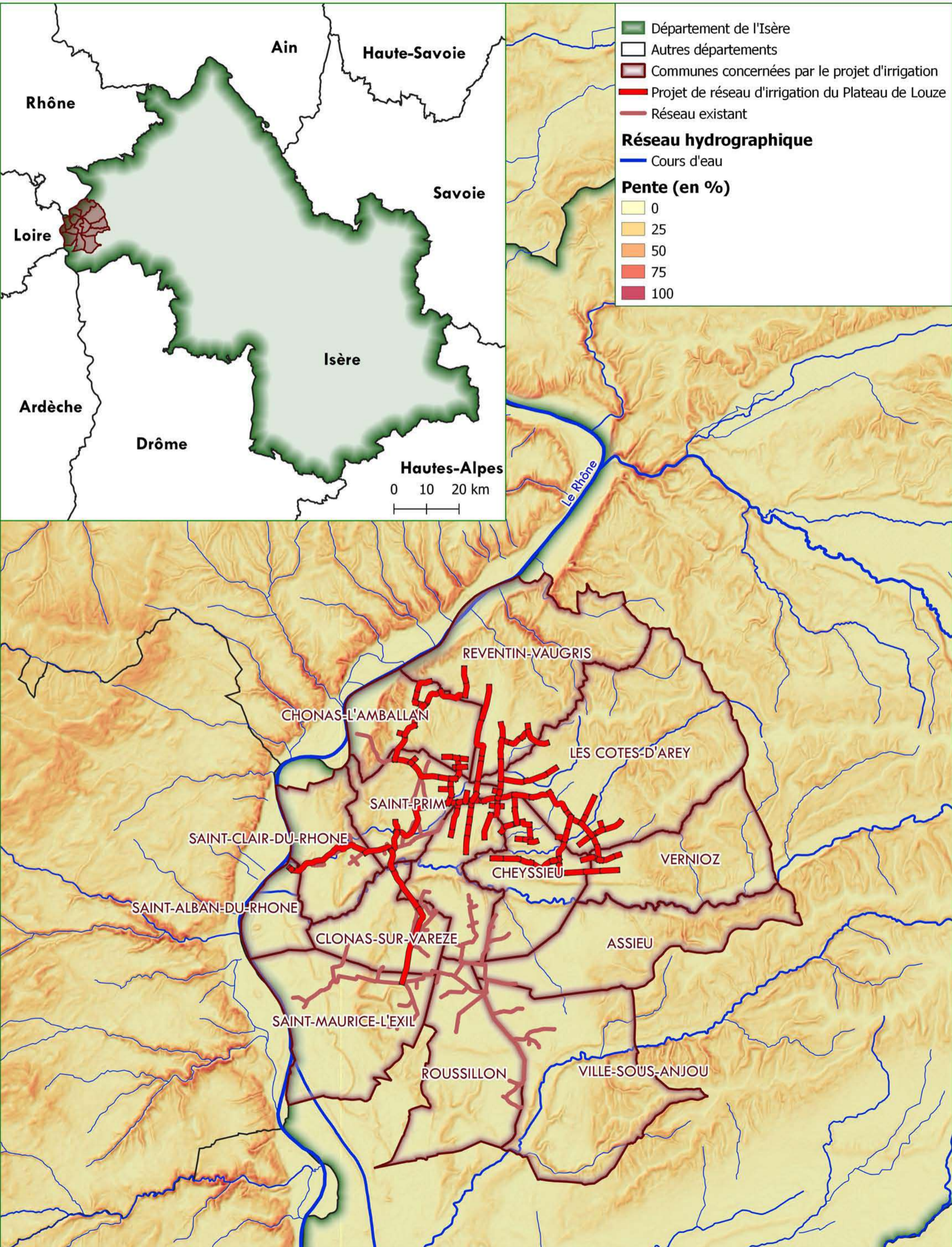
Les observations des experts flore et faune viennent donc seulement appuyer les conclusions intermédiaires du présent diagnostic. Elles feront l'objet d'un rapport complet au terme des inventaires détaillés.

Le projet analysé est l'AVP communiqué à CESAME en mai 2020.

Il est susceptible d'être modifié significativement, pour mieux prendre en compte les sensibilités naturelles inventoriées (mesures d'ÉVITEMENT).



## SITUATION GÉNÉRALE





## 2. ANALYSE DOCUMENTAIRE ET ENQUÊTES

---

L'analyse documentaire a été menée sur l'aire d'étude éloignée (pour les sites naturels répertoriés) et sur l'aire d'étude rapprochée (pour les espèces recensées).

Nous avons consulté les différents sites Internet accessibles afin de collecter de l'information sur les sensibilités potentielles de la zone d'étude :

- Sites Internet de référence à l'échelle nationale. Le site de l'INPN géré par l'Agence française pour la biodiversité met aujourd'hui à disposition l'ensemble des données connues sur les sites naturels répertoriés (Natura 2000, ZNIEFF,...), la faune et la flore. Les millions de données collectées par l'État et de nombreux partenaires, ONCFS, ONF, conservatoires, parcs naturels, et associations dont la LPO, la SFPEM, la société herpétologique de France, etc. sont accessibles, notamment par commune.
- Pôle d'Information Flore Habitats (PIFH) et base de données Chloris (CBNA) pour les données communales sur les espèces végétales.
- Base de données Faune-Isère de la LPO ([www.faune-isere.org](http://www.faune-isere.org)) pour vérifier les données communales sur les oiseaux, les insectes, les reptiles, les amphibiens et les mammifères, données a priori déjà versées à l'INPN, mais quelquefois complémentaires...

Ces données ont pu être ponctuellement complétées par la consultation d'atlas de répartition d'espèces à l'échelle régionale (Atlas des reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes, Atlas des chiroptères de Rhône-Alpes...).

Les données piscicoles ont été communiquées par la Fédération départementale de Pêche de l'Isère et l'AAPPMA de Péage de Roussillon.

## 3. PROSPECTIONS DE TERRAIN RÉALISÉES

### 3.1. EXPERTISE ÉCOLOGIQUE DU PÉRIMÈTRE

Pour le pré-diagnostic, l'ensemble du périmètre aménagé a été parcouru le 11 juin 2020, en particulier le long des emprises pressenties du projet d'irrigation, par G. MONDON, ingénieur écologue senior, auteur du présent rapport.

Les observations ont porté sur les **différents habitats naturels** potentiellement impactés par les emprises des travaux, et sur **leurs potentialités** vis-à-vis de la faune et de la flore à enjeu recensées sur le territoire. Il en ressort une première évaluation des enjeux et sensibilités présents dans l'emprise des travaux.

Cette reconnaissance préalable de terrain a également permis d'orienter les investigations des premiers inventaires détaillés faune-flore, vers les sites impactés potentiellement plus sensibles.

### 3.2. PREMIERS RÉSULTATS DES INVENTAIRES FAUNE-FLORE DÉTAILLÉS

En parallèle au pré-diagnostic, pour ne pas risquer de perdre une saison d'observation faune-flore, les premiers inventaires détaillés ont été lancés immédiatement après l'expertise écologique, avec notamment :

- **Ornithologie (oiseaux)** : inventaires par points d'écoute dans les deux heures suivant le lever du soleil, puis parcours et observation aux jumelles dans la journée : **2 sessions réalisées les 12 juin et 29 juin 2020** par JB Martineau, faunisticien ;
- Inventaire **insectes et petite faune** : 1 session spécifique réalisée le **16 juillet 2020** par JB Martineau (recherche Libellules et Papillons patrimoniaux notamment) sur les secteurs à habitats favorables préalablement repérés dans les emprises ;
- Inventaire **flore** réalisé en deux passages les **18 et 25 juin 2020** par B. Macé, botaniste sur les secteurs préalablement repérés dans les emprises.

• D'autres inventaires sont programmés en fin d'été, août-septembre 2020 : 2 sessions faune (insectes et faune diverse) et 1 session flore tardive.

Il est souhaitable qu'ils soient réalisés dans les emprises définitives du projet recalé.

L'ensemble sera l'objet d'un rapport spécifique, accompagné d'une carte des habitats naturels sous emprise de travaux.



# **PRÉSENTATION DU CONTEXTE ÉCOLOGIQUE**

# 1. LOCALISATION

Le périmètre du projet d'irrigation de l'ASA du plateau de Louze et de Glay se situe en rive gauche du Rhône au Sud de Vienne, dans la petite région naturelle des balmes viennoises.

Le **nouveau pompage** dans le Rhône sera situé sur la commune de Saint-Alban du Rhône, lieu-dit La Plaine, au Sud de la confluence du Saluant, à 145 m d'altitude NGF environ. La station comprendra le captage proprement dit (alimentation d'une bêche par siphon par dessus la digue du Rhône), et une **pompe d'exhaure** permettant le relevage des eaux jusqu'au plateau.

La **canalisation d'exhaure** (D 800 mm, 3 km env.) remontera la vallée du Saluant jusqu'au réservoir de la **station de reprise** implantée sur la commune de Saint-Prim à 205 m d'altitude.

Le nouveau **périmètre irrigué**, quadrillé de canalisations enterrées, se situe sur le vaste plateau ouvert au Sud de Chonas l'Amballan et Reventin-Vaugris, à une altitude de 210-230 m.

Le réseau d'irrigation remontera de part et d'autre les versants de cette vaste cuvette, pour irriguer des cultures jusqu'à 316 m d'altitude à l'Ouest (plateau de l'Amballan) et 280 m à l'Est (versant de Reventin-Vaugris, Côte d'Arej). Une **station de surpression** sera nécessaire pour desservir les 130 ha de la zone de « haut service » du plateau de l'Amballan

Une canalisation assurera l'**interconnexion** avec le réseau existant du plateau de Louze, au Sud. Destinée à sécuriser l'alimentation du réseau existant, elle sera dimensionnée à 600 m<sup>3</sup>/h (canalisation enterrée D 400 mm). Partant de la station de pompage de reprise, elle traversera donc la rivière Varèze à une altitude de 170 m environ, près du captage AEP de Clonas-sur-Varèze, et rejoindra le périmètre irrigué sur cette commune, à une altitude de 250 m, puis se prolongera jusqu'au plateau des Fraches sur Saint-Maurice l'Exil.

La topographie est donc étagée sur 170 m de dénivelée totale, en plusieurs paliers, entre le captage du Rhône et le point haut sur l'Amballan, les principales surfaces irriguées se situant cependant vers 210-230 m.

Le nouveau périmètre irrigué est drainé par le Saluant, petit affluent du Rhône qu'il rejoint en limite de Saint-Alban et Saint-Clair, et le Suzon, petit affluent temporaire de la Varèze.

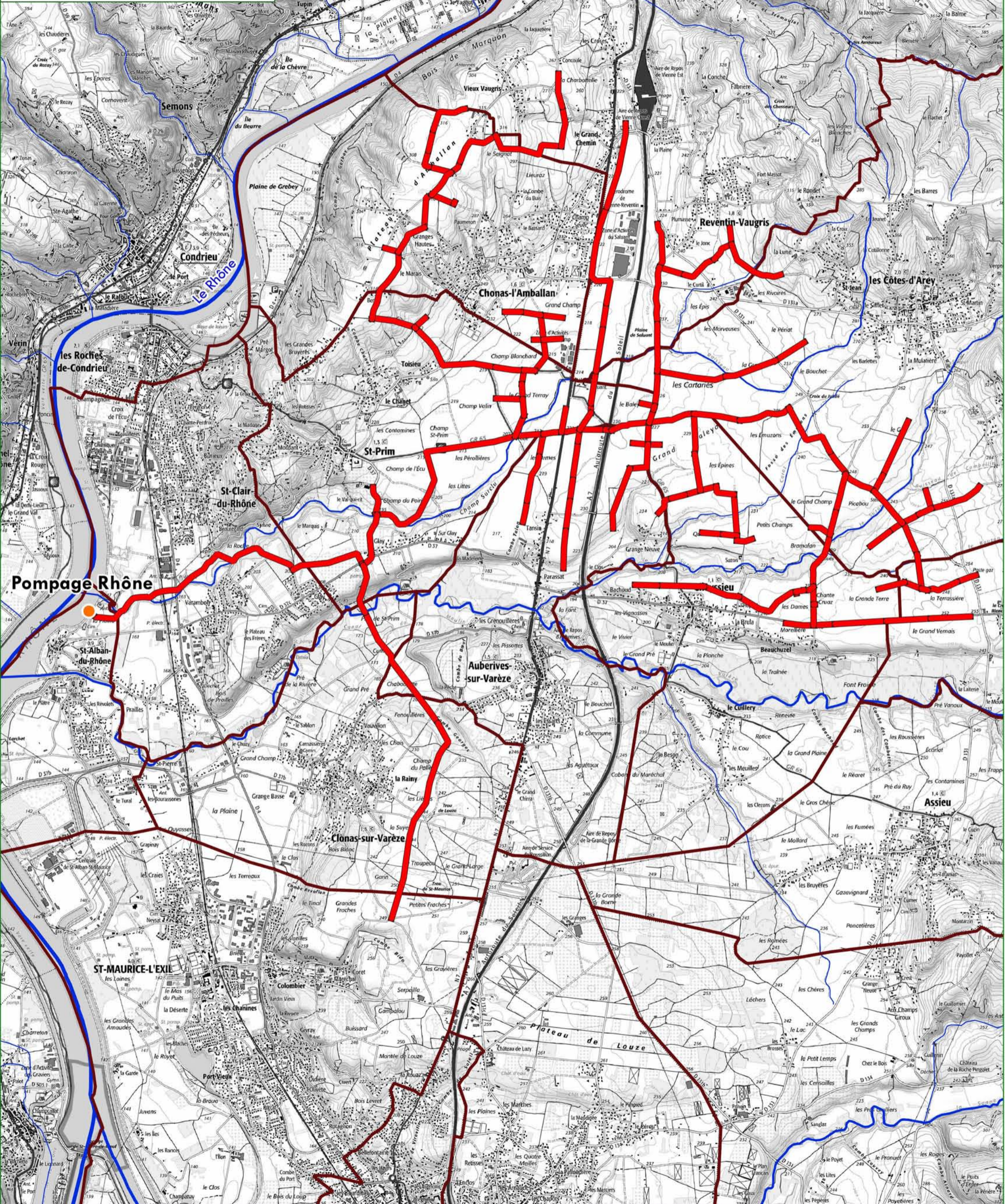
Au niveau de ce périmètre projet, leurs réseaux hydrographiques sont constitués de ruisseaux de très faible débit, à assec estival fréquent et prolongé, et souvent réduits à des fossés en limite de parcelles cultivées. Les cours d'eau principaux ont cependant creusé le plateau pour rejoindre le Rhône ou la Varèze, formant des vallons encaissés et boisés sur les communes de St-Prim et Cheyssieu.

Le sous-sol des plateaux irrigués est principalement constitué d'alluvions fluvioglaciaires argilo-caillouteuses, recouvertes d'un épais dépôt de **limons lœssiques éoliens**, qui donnent des sols profonds, fertiles, aptes à la plupart des grandes cultures, au maraîchage, aux vergers, mais **très sensibles à l'érosion**.



# PLAN DE SITUATION

- ▭ Communes concernées par le projet
- Cours d'eau principaux
- Projet de réseau d'irrigation
- Infrastructure ponctuelle





## 2. ESPACES NATURELS RÉPERTORIÉS

L'étude des espaces naturels répertoriés est réalisée à l'échelle de la zone d'étude élargie de 5km autour du projet, afin d'analyser les éventuels liens fonctionnels entre ces sites et le périmètre irrigué directement impacté.

### 2.1. SITES NATURA 2000

Au niveau européen, le réseau Natura 2000 concourt à la protection des habitats naturels et des espèces reconnus d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes « Oiseaux » de 2009 et « Habitats » de 1992 :

Sites éligibles au titre de la Directive Oiseaux (CEE/2009/409) : Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Sites éligibles au titre de la Directive Habitats (CEE/92/43) : Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

En France, chaque site fait l'objet d'un document d'objectif (DOCOB), document cadre non opposable, qui définit l'état initial du site, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. L'objectif poursuivi est d'atteindre un équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines.

*Le projet d'irrigation n'empiète sur aucun site du réseau Natura 2000 (cf carte).*

Plusieurs sites du réseau Natura 2000 se trouvent dans zone d'étude élargie :

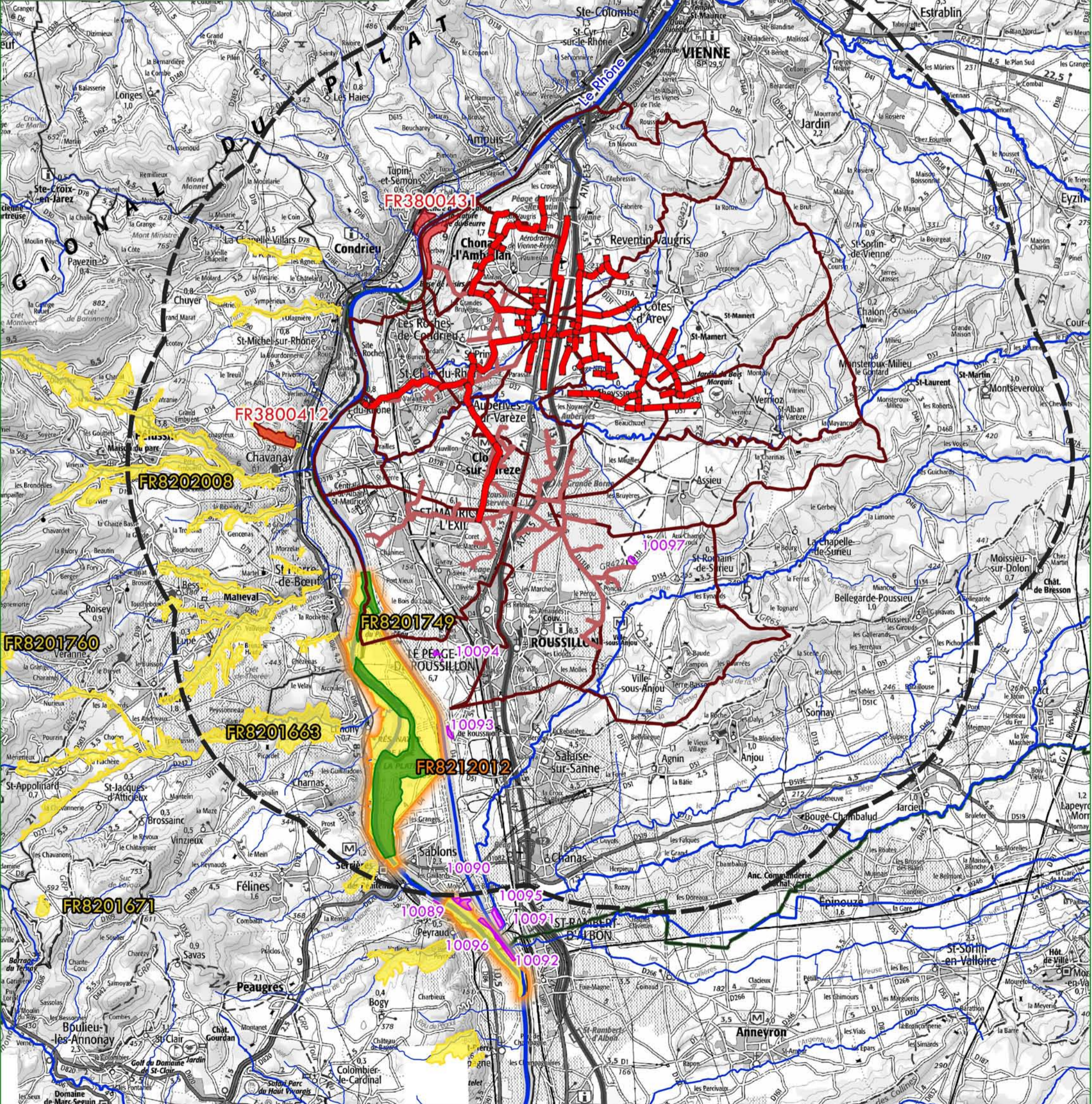
- **La Zone de Protection Spéciale** FR8212012 « île de la Platière » (directive Oiseaux) se situe à 7 km au Sud-Ouest du projet de périmètre irrigué, et 5 km au Sud du projet de pompage dans le Rhône. Les espèces d'oiseaux citées par le FSD de ce site sont en très large majorité liées aux habitats aquatiques et fluviaux, *sans aucun lien fonctionnel biologique* avec le périmètre irrigué du projet. Etant donné la distance, les rapaces de cette ZPS, notamment les Milans noirs cités dans le FSD, sont également très peu susceptibles de fréquenter le futur périmètre irrigué dans leur recherche de nourriture, le lien fonctionnel potentiel biologique entre le projet et cette ZPS est *non significatif*.
- **Le SIC** (directive Habitats) FR8201749 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » reprend le même périmètre, 5 km à l'aval du projet de pompage, et 7 km au Sud-Ouest du projet de périmètre irrigué. Il existe un *lien fonctionnel hydrologique entre le projet (pompage) et ce site Natura 2000*, toutefois au regard du débit du pompage et du débit du Rhône à ce niveau l'incidence du projet sera non significative, sans risque pour les habitats et espèces aquatiques.
- **Deux Sites d'Intérêt Communautaire** (directive Habitats) FR8202008 « Vallons et combes du Pilat rhodanien » et FR8201663 « Affluents rive droite du Rhône », concernent de multiples **ravins sur la rive opposée du Rhône**. Les ravins les plus proches du futur périmètre irrigué, sur Condrieu, sont à environ 4 km à l'Ouest de l'autre côté du fleuve, leurs habitats sont donc sans lien fonctionnel avec le projet. Parmi les espèces d'intérêt communautaire signalées par le FSD de ces 2 sites Natura 2000, on note plusieurs espèces à grands territoires (chauves-souris et rapaces) ; toutefois étant donné la distance et l'occupation des sols peu attractive du périmètre du projet, au regard des habitats de chasse disponibles en rive droite, *le lien fonctionnel potentiel pour ces espèces à grands territoires est non significatif*.

Le projet ne présente **aucun risque d'incidence directe ou indirecte significative** sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites du réseau Natura 2000.



# SITES NATURELS RÉGLEMENTAIRES

- Réseau existant
  - Projet de réseau d'irrigation du Plateau de Louze
  - Périmètre de 5 km autour du projet
  - Communes concernées par le projet
  - Cours d'eau principaux
- Sites naturels réglementaires**
- Mesures compensatoires
  - Arrêté de protection du biotope
  - Réserve Naturelle Nationale de l'Île de le Platière
- Zones Natura 2000 :**
- Zone de Protection Spéciale
  - Site d'Intérêt Communautaire





## 2.2. ARRÊTÉS DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB)

La protection des biotopes essentiels à la survie de certaines espèces animales et végétales patrimoniales est assurée par des arrêtés préfectoraux. Ces instruments sont efficaces en cas de menaces directes envers une ou plusieurs espèce(s) particulièrement rare(s) et fragile(s). Ils constituent une protection réglementaire forte mais ne peuvent agir sur la gestion des milieux. La mise en place d'un arrêté préfectoral de protection de biotope s'appuie sur un argumentaire fondé sur les caractéristiques du biotope et les pressions qu'il subit (justifiant les restrictions mises en place) et une procédure de consultation. Au plan juridique, les références sont les articles R. 411-15 à R. 411-17 et R. 415-1 du Code de l'environnement.

**3 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope** sont présents dans la zone d'étude élargie (cf carte générale page précédente et détail ci-après page 23) :

- **APB FR3800431 «Ripisylve De Chonas-L'Amballan»**. Cet APB du 18 mai 1995 protège 33 ha de la ripisylve du Rhône, habitat de nombreuses espèces protégées et en particulier du Castor et du Héron Bihoreau. Bien que situé sur une des communes du périmètre irrigué, il se trouve à 1,5 km du projet, séparé par la balme de Gerbey. Par ailleurs cette ripisylve du bord du Rhône se situant 5 km à l'amont du projet de captage, **le projet de l'ASA ne risque pas de l'impacter**.
- APB FR3800232 « Île du Beurre » cet APB du 10 février 1987, en vis-à-vis du précédent sur la commune de Tupin-Semons (69), sur l'autre rive du Rhône, protège le même milieu et les mêmes espèces. Séparé du projet de la même façon, et de plus par le fleuve Rhône, il est lui aussi a fortiori **sans lien fonctionnel avec le projet**.
- APB FR3800412 « Combe de Montelier ». Ce ravin du versant rhodanien du Pilat, sur la commune de Chavanay dans la Loire, est **sans aucun lien fonctionnel avec les composants du projet** de l'ASA (périmètre irrigué ou captage).

Le projet ne présente **aucun risque d'incidence directe ou indirecte** sur les APB des départements de l'Isère, de la Loire et du Rhône présents dans l'aire d'étude élargie.

## 2.3. ZONES NATURELLES COMPENSATOIRES

Les zones naturelles compensatoires sont définies par des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter, ou de dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats, en compensation d'impacts sur la biodiversité de travaux et aménagements. Elles sont souvent définies pour plusieurs décennies.

D'autres travaux ne peuvent pas remettre en cause les objectifs de ces mesures compensatoires, sauf nouvelle autorisation et compensation.

Plusieurs zones naturelles compensatoires au titre des espèces protégées sont signalées à proximité (rayon <5km) du projet : après analyse, **aucune n'est en lien fonctionnel significatif avec l'emprise des travaux**. Citons les plus proches :

- **N° 10097 lieu-dit le Lac, commune de Ville-sous-Anjou** : compensation du projet INSPIRA à Salaise-sur-Sanne et Sablons. Nature de la compensation : réouverture de milieu par débroussaillage, abattages d'arbres, etc. (durée 50 ans). Proche du périmètre irrigué existant, mais aucun risque d'incidence du projet.
- **N°10094 Idem** (compensation site INSPIRA, ouverture de milieu, 50 ans) : aucun lien fonctionnel avec le projet, aucun risque d'incidence.

**Le projet n'impactera aucune zone compensatoire connue.**

## 2.4. RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÎLE DE LA PLATIÈRE

La réserve naturelle nationale FR3600079 île de la Platière se situe à 7 km au Sud-Ouest du projet de périmètre irrigué, et 5 km au Sud du projet de pompage dans le Rhône.

Cet espace entièrement protégé de 485 hectares a été créé le 6 mars 1986 sur une île formée entre le Rhône historique et une lône, à cheval sur les départements de l'Ardèche, la Loire et l'Isère. Il préserve un ensemble naturel représentatif de l'ancienne vallée naturelle du Rhône, ensemble composé de « milieux aquatiques (Rhône, lônes, mares), milieux humides (forêts alluviales) et milieux secs (bancs de graviers, prairies sèches) ». Il abrite une vingtaine d'espèces de mammifères, dont le Castor, la Loutre et quelques chauves-souris, et 176 espèces d'oiseaux nicheurs ou hivernants.

Comme pour le SIC et la ZPS Natura 2000 qui englobent cette réserve, et pour les mêmes raisons (cf page 16) **les liens fonctionnels avec les différents éléments du projet d'irrigation de l'ASA du plateau de Louze et de Glay sont non significatifs.**

### Rappel :

- **la distance** (plus de 7 km du nouveau périmètre irrigué) est trop importante, et les habitats agricole du périmètre irrigué trop peu attractifs, pour que les espèces à grand territoire (oiseaux, chauves-souris) de la Réserve fréquentent le périmètre de l'ASA de façon significative pour leurs besoins vitaux : **lien fonctionnel biologique potentiel non significatif.**
- **Situés à l'aval du point de pompage sur le Rhône**, les habitats alluviaux de l'île de la Platière sont exposés aux incidences du prélèvement du projet. Il existe un lien fonctionnel hydrologique entre le projet et l'état des habitats humides et aquatiques de la Platière. Toutefois les débits prélevés par le projet de l'ASA sont très peu significatifs devant les débits d'étiage du Rhône à ce niveau. Leur incidence sur l'état de conservation des habitats alluviaux de l'île de la Platière restera **non perceptible**. (débit maxi du pompage demandé 3 500 m<sup>3</sup>/h soit  $\approx 1$  m<sup>3</sup>/s, débit du Rhône à Ternay (25 km amont du captage) minimum historique connu, août 1976 : 269 m<sup>3</sup>/s.

Le projet de l'ASA du plateau de Louze et Glay n'aura **aucune incidence significative** sur les habitats et espèces de la Réserve naturelle nationale de l'île de la Platière.

## 2.5. ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

Les sites naturels patrimoniaux sont répertoriés au sein d'un inventaire national en tant que Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Cet inventaire ne représente pas une mesure de protection réglementaire mais constitue un outil de connaissance et une base de dialogue pour la prise en compte des richesses naturelles dans l'aménagement du territoire.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces zones sont particulièrement sensibles à des transformations, même limitées.

- les ZNIEFF de type II, grands ensembles naturels (massifs forestiers, vallées, etc) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. On recommande d'y respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice. Les ZNIEFF de type II renferment souvent des ZNIEFF de type I.

Les tableaux et cartes ci-après synthétisent l'ensemble des données relatives aux **ZNIEFF de type I et II** situées dans la zone d'étude élargie. Sont notés dans les tableaux la surface totale de chaque ZNIEFF et sa part au sein de la zone d'étude élargie, ses principaux intérêts patrimoniaux, ainsi que le type et l'importance du lien fonctionnel avec le périmètre du projet.

### x 5 ZNIEFF de type II sont présentes dans la zone d'étude élargie

Zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique	Distance au projet	Surface globale de la ZNIEFF	Part de la ZNIEFF dans la ZE élargie	Intérêts patrimoniaux de la ZNIEFF						Lien fonctionnel avec le projet
				Habitats/ Flore	Oiseaux	Mammifères (dont Chiroptères)	Amphibiens/ Reptiles	Poissons/ Crustacés	Insectes	
<b>ZNIEFF de type II interférant avec la zone d'étude élargie</b>										
820000350 ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LA VAREZE ET SES AFFLUENTS	En partie incluse	2 381 ha	63%							500 ha dans le périmètre irrigué
820000351 ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LE MOYEN-RHONE ET SES ANNEXES FLUVIALES	Au contact pompage	23 891 ha	15 %							Pompage (non significatif)
820004947 ENSEMBLE DES VALLONS DU PILAT RHODANIEN	1,5 km Autre rive du Rhône	16 808 ha	58 %							Néant
820030923 CORNICHE DU RHONE ET ENSEMBLE DES VALLONS RHODANIENS DE ST PIERRE DE BŒUF A TOURNON	>5 km Autre rive du Rhône	11 610 ha	10 %							Néant
820032057 ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LA GERE ET SES AFFLUENTS	7 km Autre BV, amont	1 440 ha	29 %							Néant

### Le projet interfère avec 2 ZNIEFF II :

- La ZNIEFF II « ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LA VAREZE ET SES AFFLUENTS » : environ 500 hectares de cette ZNIEFF II se situent au contact des nouveaux périmètres irrigués, et les canalisations devront les franchir en plusieurs points sur Cheyssieu et St-Prim-Clonas.

- La ZNIEFF II « ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LE MOYEN-RHONE ET SES ANNEXES FLUVIALES » n'est concernée que par le point de pompage dans le Rhône. Rappelons que le débit du pompage n'est pas significatif devant le débit minimal du Rhône (cf ci-dessus p19).

**Seule la ZNIEFF II « Ensemble fonctionnel de la Varèze et de ses affluents » est en interaction significative avec le projet. (voir aussi ZNIEFF I ci-après).**







## x 30 ZNIEFF de type I sont présentes dans la zone d'étude élargie

### Toutefois :

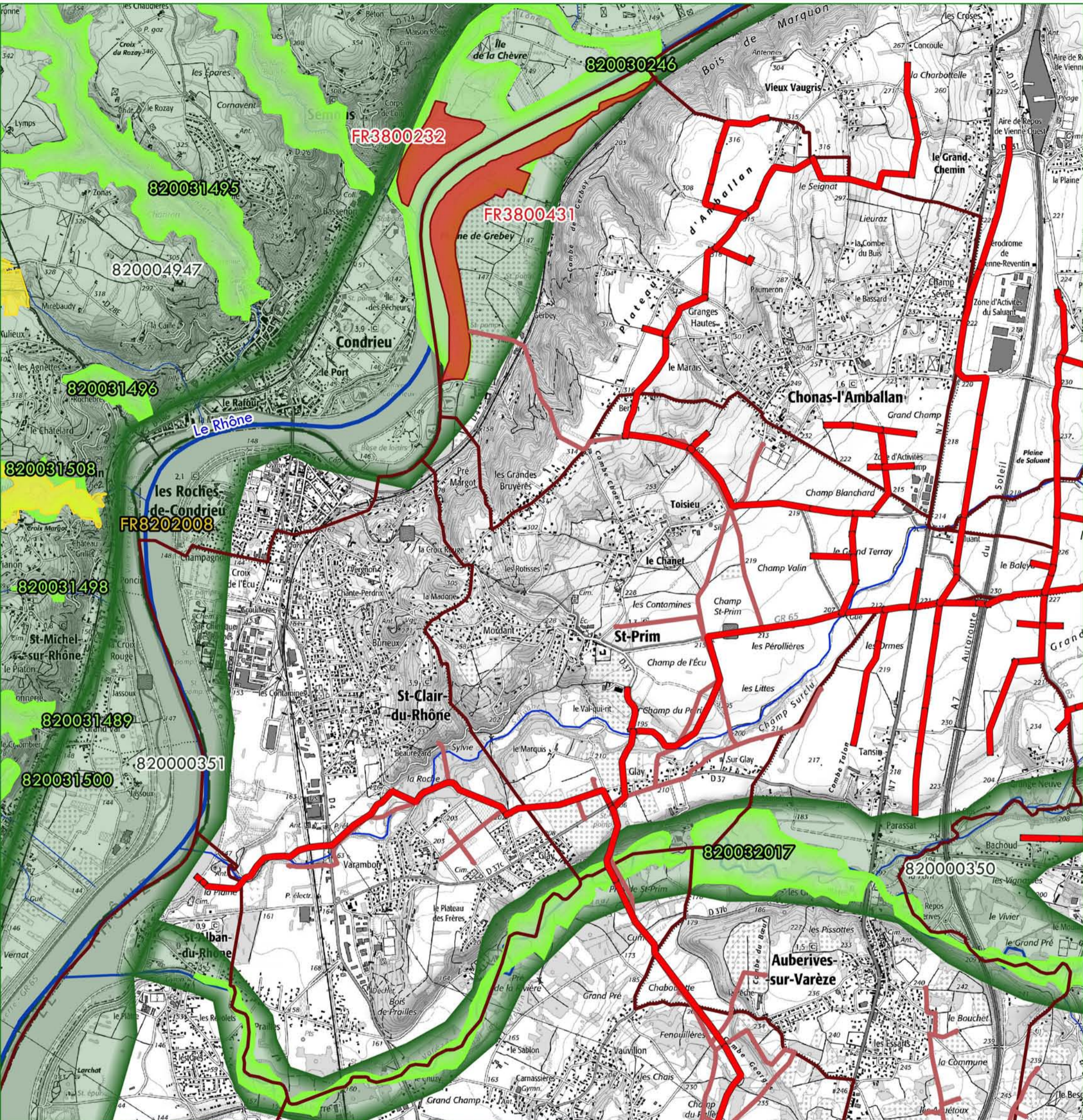
- 18 ZNIEFF de type 1 sont situées dans la zone d'étude élargie mais de l'autre côté du Rhône (rive droite), à distance supérieure à 2 km du projet, et n'ont aucun lien fonctionnel avec le périmètre du projet. **Le projet n'aura aucune incidence directe ou indirecte sur elles** (leurs habitats, leur faune et leur flore).
- 4 ZNIEFF de type 1 sont situées dans la zone d'étude élargie, dans le lit majeur du Rhône, à l'amont ou à l'aval du pompage. Selon qu'elles sont à l'amont ou à l'aval, **le projet n'aura respectivement aucune incidence, ou aucune incidence significative sur elles** du fait du débit non significatif du prélèvement devant les débits du Rhône.
- 7 ZNIEFF de type 1 sont situées du même côté du Rhône, à moins de 5 km du projet, mais **n'ont aucun lien fonctionnel hydrologique ou biologique** avec les périmètres irrigués ou les emprises des infrastructures : elles sont sur d'autres bassins versants. C'est le cas des ZNIEFF I « Rivière de la Gère », « Vallon de Gerbole », « Vallée de la Sanne », « Prairie humides des Sables », etc.
- Au final **une seule ZNIEFF de type 1 présente un lien fonctionnel significatif avec le projet**, c'est la ZNIEFF I FR 820032017 « La Varèze » qui signale la sensibilité biologique particulière et le fort enjeu écologique du fond de la vallée de cette rivière. **Elle est traversée par le projet de canalisation d'interconnexion** avec le réseau d'irrigation du plateau de Louze, à hauteur du captage AEP de Clonas sur-Varèze.

Cette ZNIEFF de type 1 marque le grand intérêt biologique de la vallée humide de la Varèze, dont le lit mineur reste mobile, avec sa ripisylve remarquable abritant une faune patrimoniale : le **Castor** (présence encore observée par CESAME en juin et juillet 2020), probablement la Loutre, des chauves-souris, de nombreux oiseaux dont le Martin-Pêcheur, le Lorient, le Guêpier, etc., de nombreuses libellules parmi lesquelles l'**Agrion de Mercure** (espèce protégée au niveau national)... Les travaux de mise en œuvre du projet de l'ASA sont donc **susceptibles d'avoir un impact important**, et nécessiteront des **mesures d'évitement** (tracé de la canalisation à caler précisément) **et de réduction d'incidences** attentives.

Dans l'ensemble le projet de l'ASA d'irrigation du plateau de Louze et Glay a peu d'interactions avec les ZNIEFF.  
Toutefois les travaux d'implantation de la canalisation d'interconnexion avec le réseau existant, traversant la **ZNIEFF 1 de la Varèze**, présentent un **risque d'incidence importante** et nécessiteront des mesures adaptées d'évitement et réduction des impacts.



## SITES NATURELS - EMPRISE DU PROJET OUEST



- Réseau existant
- Projet de réseau d'irrigation du Plateau de Louze
- Communes concernées par le projet
- Cours d'eau principaux

**Sites naturels réglementaires**

- Arrêté de protection du biotope

**Zones Natura 2000 :**

- Site d'Intérêt Communautaire

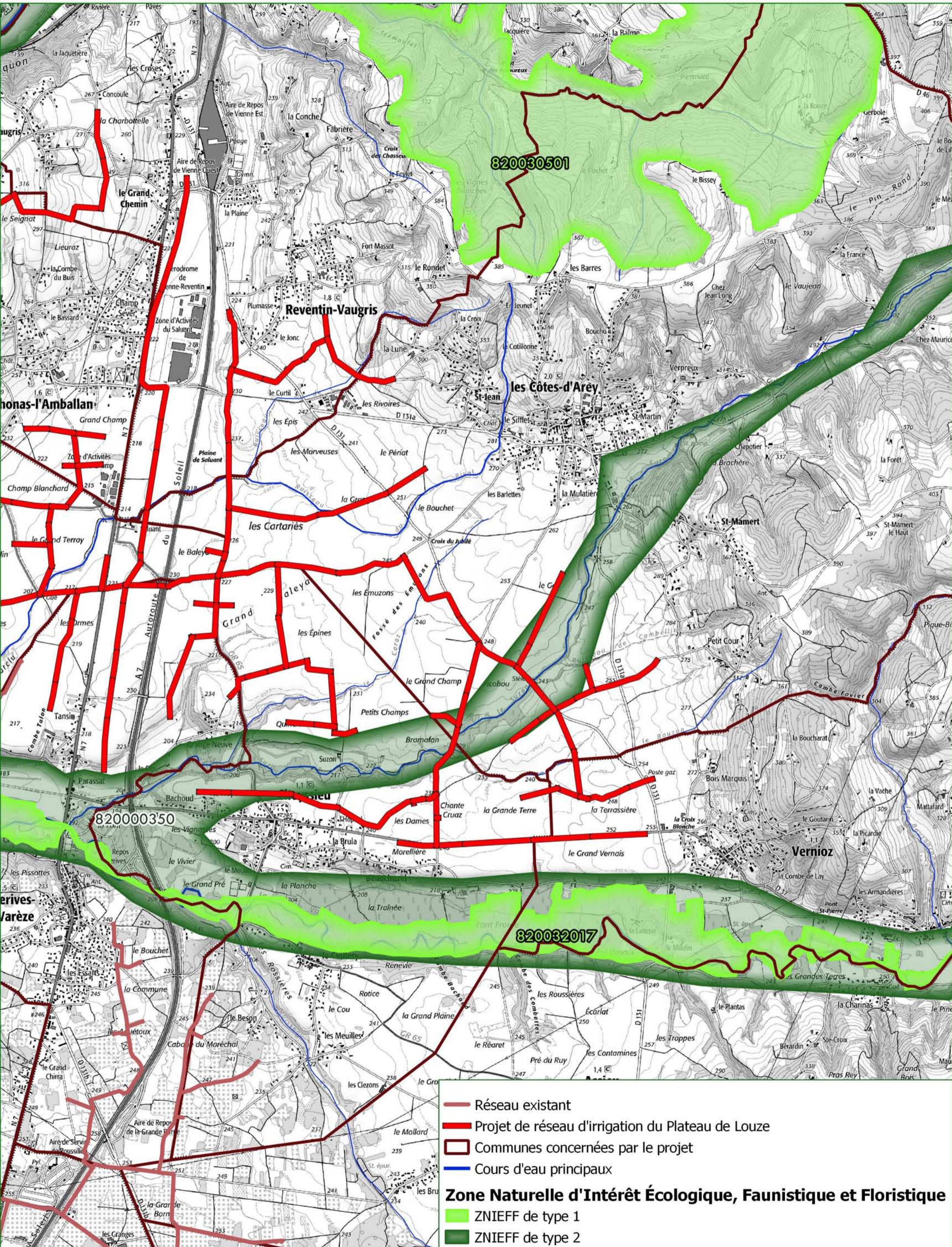
**Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique**

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2





## SITES NATURELS - EMPRISE DU PROJET EST





## 2.6. ZONES HUMIDES RÉPERTORIÉES

Les inventaires départementaux de zones humides sont des documents d'information, sans portée réglementaire, visant à alerter les aménageurs. Ils permettent de repérer les secteurs à fortes potentialités de zones humides, sur lesquels des inventaires plus poussés doivent être réalisés afin de délimiter et caractériser les zones humides au sens réglementaire des arrêtés ministériels du 24/06/2008 et 01/10/2009.

L'inventaire départemental 2019 des zones humides de l'Isère réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels recense **plusieurs zones humides sur le périmètre**. (cf carte ci-après). Sur la zone d'étude elles sont associées aux fonds de vallées des principaux cours d'eau :

- **La Varèze**, dont la large zone humide englobant la rivière, sa ripisylve, et les peupleraies autour du bief du Moulin sera **traversée par la canalisation d'interconnexion**.
- **Le Saluant**, dont la vallée aval serait traversée à deux reprises sur la commune de Saint-Clair-sur-Rhône par la **canalisation d'exhaure** D 800 mm.
- **Le Suzon**, affluent de la Varèze, traversé en 2 points par des canalisations de distribution, sur les communes de Cheyssieu et Côtes d'Arey.

Toutefois les canalisations traversent ce cours d'eau à l'amont, en suivant des chemins ruraux, le caractère de « zone humide » de ce vallon temporaire sec est lié uniquement à la ripisylve (critère habitat). Avec quelques précautions la canalisation peut y être implantée sans dégrader la zone humide ni ses fonctions hydrologiques et biologiques.

Une attention particulière sera portée aux travaux d'implantation des canalisations traversant ces 3 zones humides : calage précis de leur tracé, précautions de mise en œuvre.



Gauche : Le « Val qui rit » ZH du Saluant aval, traversé par la canalisation d'exhaure qui suit la voie communale  
Droite : Une canalisation secondaire traversera la ZH du Suzon en suivant ce chemin (gué à sec au premier plan)








La zone humide de la Varèze sera traversée par la canalisation d'interconnexion

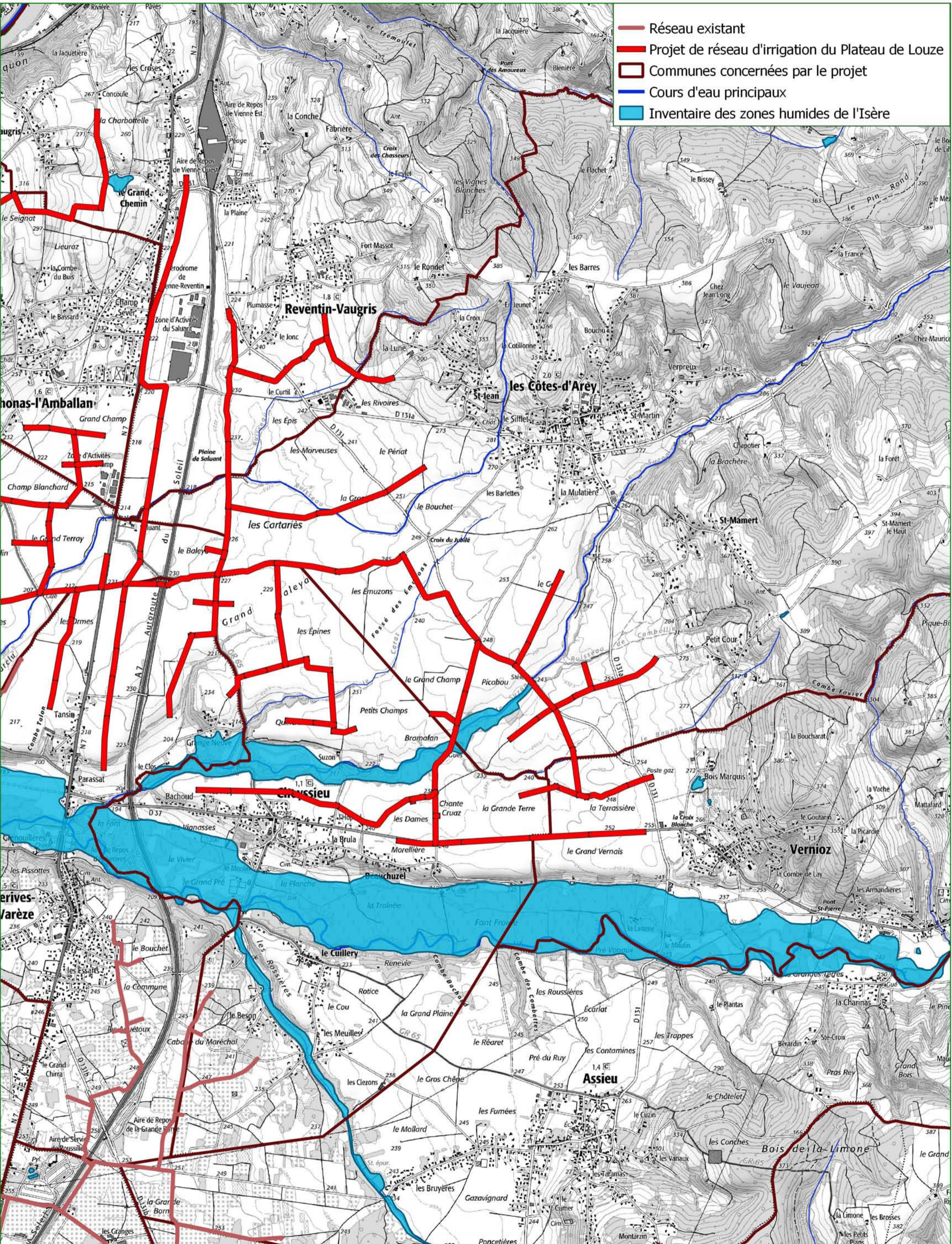






## ZONES HUMIDES - EMPRISE DU PROJET EST

-  Réseau existant
-  Projet de réseau d'irrigation du Plateau de Louze
-  Communes concernées par le projet
-  Cours d'eau principaux
-  Inventaire des zones humides de l'Isère





## 2.7. Espaces Naturels Sensibles du Département

Créés à la suite de la décentralisation par la loi du 18 juillet 1985, les Espaces Naturels Sensibles départementaux sont l'expression de la politique spécifique de chaque Département en faveur de la biodiversité, financée par la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles qui leur est dédiée.

Les ENS sont des sites naturels, représentatifs du patrimoine naturel local, désignés selon des critères définis par le Conseil départemental, où la biodiversité est protégée et présentée au public. La loi impose en effet pour chaque ENS les deux composantes : protection de la nature et valorisation pédagogique et touristique (qui se traduit en général par leur ouverture au moins partielle au public, avec des aménagements adaptés).

En Isère, le réseau compte 17 ENS départementaux et 124 ENS locaux (« zones d'observation » à gestion communale), existants ou simplement désignés. **Aucun ENS ne se trouve sur le périmètre du projet d'irrigation ou en lien fonctionnel significatif avec lui :**

- Il n'existe pas d'ENS de niveau départemental à proximité du projet de l'ASA d'irrigation du plateau de Louze et Glay. Le plus proche **site de préemption** de niveau départemental est désigné au **méandre des Oves**, sur la commune de Péage de Roussillon (dans le prolongement de la Réserve Naturelle de la Platière) à 7 km du périmètre irrigué, sans lien fonctionnel avec lui (voir à ce sujet le chapitre Réserve Naturelle Nationale de la Platière p.19).

- Il existe aussi un site **ENS local « d'observation »** désigné dans la plaine de Gerbey, sur la commune de Chonas-l'Amballan (reprenant le périmètre de la ZNIEFF 1), à quelques centaines de mètres du projet (secteur plateau de l'Amballan), mais sans lien fonctionnel avec lui.

- D'autres sites d'intérêt local en observation se situent sur la vallée de la Sanne amont (à 10 km et sans lien fonctionnel avec le projet), dans la Combe du Puits d'Enfer (à 6km sans lien fonctionnel avec le projet), etc.

**Aucun ENS n'est en lien fonctionnel avec le périmètre du projet d'irrigation ou avec les emprises des infrastructures.**

Le projet d'irrigation n'aura aucune incidence sur les Espaces Naturels Sensibles existants ou projetés du programme du Département de l'Isère.

# **ÉTAT DES LIEUX FAUNE- FLORE-MILIEUX NATURELS SUR LE PÉRIMÈTRE**

# 1. HABITATS NATURELS

Les habitats naturels occupent une faible partie du périmètre du projet :

- les **grandes cultures** occupent la quasi totalité du nouveau périmètre irrigué sur le premier plateau : céréales, dont maïs, oléagineux et protéagineux, dans un paysage de grandes parcelles très ouvertes, à peine parsemé de quelques mûriers le long des chemins,
- l'occupation des sols **est plus variée**, avec un relief marqué, des parcelles plus petites et une forte proportion de **vergers, à l'Ouest et au Sud**, sur Saint-Prim et sur les périmètres déjà irrigués de Clonas-sur-Varèze et Saint-Maurice l'Exil.

Les milieux « naturels » sont cantonnés aux terrains à faible valeur agronomique, pentes non cultivables (coteaux du Saluant, de la Varèze), ravines boisées (à Cheyssieu et Saint-Prim), zones humides de la Varèze (à Clonas), fossés et quelques rares friches isolées au milieu de la plaine de grande culture... Ils forment un maigre réseau interstitiel sur la plus grande partie du périmètre projet.

**L'ensemble de ce périmètre a été parcouru en juin 2020**, en suivant les tracés des nouvelles canalisations de l'avant-projet, et en effectuant un premier repérage des sites les plus sensibles, pour préparer les inventaires faune-flore détaillés du printemps-été 2020.

Nous ne présentons pas de cartographie des habitats concernés par les emprises du projet de canalisations dans le présent pré-diagnostic, les tracés de canalisations étant amenés à être localement modifiés, en particulier pour éviter quelques incidences environnementales.

Les principaux types d'habitats traversés par l'avant projet sont brièvement décrits ci-après.

## 1.1. Boisements

### x Ripisylves (boisements sur les rives des cours d'eau)

Les ripisylves sont les principaux boisements « naturels » impactés par le projet.

- **La ripisylve du Saluant** est traversée par la canalisation d'exhaure ( $D \geq 800$  mm) juste à l'amont du pompage dans le Rhône, au lieu-dit La Plaine entre Saint-Alban et Saint-Clair du Rhône. A cet endroit, c'est une ripisylve haute constituée d'arbres âgés en mélange : Saules blancs, Peupliers noirs, Peupliers blancs, Frênes, Robiniers, certains creux et cassés, avec une strate arbustive très dense et impénétrable (Sureau noir, Robinier, Buddléia, ronces...) et de nombreuses lianes (Vigne sauvage, Vigne vierge de Virginie, Clématite, Lierre). Cette ripisylve fortement contaminée par les espèces exotiques ne présente aucun intérêt floristique, mais constitue un **habitat naturel à fort potentiel pour la faune** (volante, amphibie et terrestre).

- **La ripisylve de la Varèze**, au point de franchissement par la canalisation d'interconnexion, constitue avec la rivière un habitat exceptionnel, qui a été validé par le zonage ZNIEFF. Malgré une contamination par les espèces exotiques (Renouée du Japon, Vigne vierge de Virginie, Impatience de l'Himalaya, Robinier, Arbre aux Papillons...), elle offre une physionomie rare de rivière de plaine « naturelle » préservée. Strate arborée constituée de Saule blanc, Peuplier noir, Aulne glutineux.

Elle abrite plusieurs espèces animales à enjeu patrimonial fort (Castor, Martin pêcheur, Guêpier, cortège de Libellules dont l'Agrion de Mercure, ...). C'est un territoire de chasse pour le Grand Murin, et la strate arborée haute constituée de vieux arbres (on note des Peupliers noirs au diamètre de tronc supérieur à 1,50 m) est favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux (pics, Lorient, rapaces) et de chauves-souris.

- A hauteur du point de pompage, le **Rhône** est endigué, quelques arbres ont poussé sur la digue formant une « ripisylve » discontinue où se mêlent essences liées au cours d'eau et des habitats secs (Saule blanc, Aulne glutineux, Peuplier noir, Frêne oxyphylle, Erable negundo, Figuier, Chêne pubescent...) avec quelques arbustes (Nerprun, Noisetier) et lianes (Clématite). Dans la strate herbacée on observe notamment l'Orchis bouc. Le **Castor** est présent (cf p 40).

- Le **Suzon**, petit affluent de la **Varèze**, est traversé par une canalisation de distribution au lieu dit **Bramafan au Nord-Est de Cheyssieu**. Au point de franchissement, le ruisseau est temporaire en assec prolongé, la canalisation suit un chemin rural et un passage à gué caillouteux, la ripisylve est très dégradée, envahie de Robinier et plantée de peupliers de culture, elle compte quelques Frênes élevés, Trembles et Peupliers noirs. Faible enjeu biologique d'abri pour la faune terrestre au milieu des grandes cultures. (cf photo p 25)

Les ripisylves sont parmi les rares milieux « naturels » dans le périmètre projet. Elles constituent des habitats à **enjeu fort à très fort**, en fonction de leur physionomie, essentiellement **pour la faune**.



La digue du Rhône au point de prise d'eau : végétation arborée très discontinue



Ripisylve du Saluant et de la Varèze aux points de franchissement : habitats à enjeu pour la faune

**Nota : EVITEMENT et REDUCTION des incidences** Le projet définitif de tracé des canalisations sera calé précisément pour limiter les incidences sur le milieu naturel dans la traversée des ripisylves, en évitant les points les plus sensibles (grands arbres à cavités, falaise à terriers de Martin-Pêcheur, cache de Castor...).

### x **Boisements sur pente**

Sur les emprises du projet, on trouve très peu d'autres boisements. Le seul impacté par un tracé de canalisation est un **taillis de Robiniers**, sur le coteau dominant la Varèze. Son intérêt biologique est faible, tant pour la flore que pour la faune. Présence de Renouée de Sakhaline et d'Impatiense de l'Himalaya (invasives).





Boisements de Robinier sur le coteau de Glay, au-dessus de la Varèze

Les boisements sur coteaux concernés par le projet sont des habitats à enjeu **faible**.

### x Peupleraies

Selon le calage définitif du tracé, la canalisation d'interconnexion pourrait traverser des peupleraies dans la zone humide au Sud de la Varèze. Ces plantations sont d'âge variable (maximum une quarantaine d'années), aucune ne compte des arbres très âgés, leur intérêt pour la faune est modéré, même si elles peuvent abriter la nidification de pics et du loriot...



Les plantations de peupliers proches des canalisations sont des habitats à enjeu **modéré**.

### x Arbres isolés, haies

Comme souvent dans les plaines autour de Lyon, on observe encore des **Mûriers** plantés le long des chemins, reliques de l'époque de la sériciculture (le feuillage des mûriers constituait le fourrage des élevages de vers à soie). Les arbres qui subsistent sont sénescents (le Mûrier blanc vit exceptionnellement plus de 100-150 ans), ils sont très souvent creux, et offrent donc un **abri particulièrement intéressant à l'avifaune cavicole** (Chouette chevêche), aux chauves-souris, et aux insectes (hyménoptères, coléoptères saproxyliques...).

Il apportent également un peu de variété et d'intérêt paysager à ces cheminements. Ces vieux arbres seront **préservés en priorité (évitement)**, lors du chantier de mise en place des canalisations.



La silhouette caractéristique des Mûriers têtards se rencontre partout sur les emprises du projet, de la plaine du Rhône au plateau de l'Amballan



**Les haies** sont rares dans les emprises du projet. Le tracé des canalisations suivant des chemins ruraux en longe quelques-unes :

- à Baleyra près de l'A7 : chemin rural, sur le parcours du GR65, haies de peupliers et mûriers
- à Vieux Vaugris, sur le plateau d'Amballan, successivement haie de mûriers, haie basse plantée par les chasseurs pour le gibier, haie arbustive haute.



Haie brise-vent et mûriers à Baleyra



Haie cynégétique à Vieux Vaugris

Les arbres isolés (essentiellement des **mûriers**) et haies le long des chemins seront préservés dans toute la mesure du possible.

## 1.2. Habitats herbacés

Les habitats herbacés (pelouses, prairies de fauche, friches, ourlets...) sont **très peu présents dans la périmètre du projet, sous les emprises** du projet de canalisations.

### x Prés de fauche et friches herbacées mésotrophes

- Dans le secteur des « Petits champs » sur la commune de Cheyssieu, plusieurs parcelles proches du tracé d'une antenne d'irrigation semblent laissées en friches herbacées, notamment une avec mirador de chasse. C'est le seul secteur où l'on peut observer des surfaces significatives d'habitats herbacés spontanés (ci-contre).



Un inventaire floristique y a été réalisé au printemps 2020 sans montrer de flore à enjeu significatif (observation de la Gesse velue *Lathyrus hirsutus*, espèce peu fréquente, sans statut particulier de protection ou conservation).

Ce site pourrait être très favorable à la nidification des busards.

- Une autre prairie mesoxérotrophe, sans enjeu floristique apparent, a été observée près du tracé de canalisation sur le coteau de l'Amballan, lieu-dit Berbin, lors des inventaires botaniques printaniers.

Enjeu faune-flore modéré, du fait de la faible extension de ces habitats sur le secteur.

### x Prés et friches herbacées humides

La canalisation d'interconnexion avec les périmètres irrigués du plateau de Louze traverse en rive gauche de la Varèze, sur une longueur de 400 mètres environ, une zone humide occupée par une mosaïque d'habitats (peupleraies, bois humides, friches herbacées humides).



Un inventaire floristique détaillé sera réalisé le long de ce tracé, afin de vérifier l'absence d'enjeu floristique, et de recalculer si nécessaire le tracé (évitement).

Enjeu flore a priori faible à vérifier, enjeu faune modéré (mosaïque d'habitats).

### x « Ourlets » et lisières de champs

Ces habitats herbacés linéaires, rencontrés le long des voies et fossés, sont les seuls « refuges de naturalité » dans la grande plaine agricole, mais du fait des traitements phytosanitaires la flore et la petite faune y sont dans l'ensemble **banales et pauvres**.



Les bords de champs et les chemins étant privilégiés pour l'implantation des canalisations, ces habitats seront probablement amenés à subir la majorité des impacts du chantier. Toutefois ce sont aussi des habitats **facilement reconstitués**, l'emprise des travaux étant immédiatement recouverte avec la terre décapée sur place, contenant tout le stock de graines.

Il faudra toutefois éviter que le chantier soit l'occasion d'une dissémination des plantes invasives, notamment de l'Ambrosie

Enjeu flore et petite faune des lisières de champs **très faible à faible**.

## 1.3. Habitats agricoles

### x Cultures

Sur le projet de périmètre d'irrigation proposé par l'ASA du plateau de Louze et de Glay, les cultures sont **très majoritaires**, estimées en première approche à 95 % des nouvelles surfaces irriguées.

Ce sont des « **grandes cultures** » : maïs, blé tendre, blé dur, colza, tournesol, sorgho, luzerne, Lentille...mais aussi le **maraîchage**, des **vergers**, et la culture de **fraise** sous serre.



La taille des parcelles cultivées varie : elle est plutôt modérée (1 à 2 ha), avec quelques haies et des vergers, dans le secteur de Saint-Prim, plateau d'Amballan, et sur le périmètre irrigué existant à Clonas-sur-Varèze ; elle est beaucoup plus importante dans la grande plaine entre Cheyssieu, les Côtes d'Arey, Chônas-l'Amballan et Saint-Prim, où elle excède 5-6 ha en moyenne, avec des tènements atteignant 12 ou 15 ha.







Les enjeux naturels associés à ces grandes parcelles cultivées sont **très faibles**. Quelques espèces patrimoniales sont potentiellement présentes dans ce type de milieux, notamment des **oiseaux des grandes plaines steppiques nichant au sol** (Busards, Œdicnème criard...).

L'expertise écologique et les inventaires ornithologiques 2020 ont seulement permis de mettre en évidence la présence du **Busard Saint-Martin**, probablement nicheur en plusieurs points de la plaine. Le Busard cendré régulièrement observé dans le secteur, y compris en 2020 d'après la LPO 38, n'a pas été observé sur le périmètre lors des inventaires de juin.

L'Œdicnème criard n'est observé qu'en migration dans le secteur, d'après les observations LPO 2011-2020. Il n'a pas été observé lors des inventaires CESAME 2020.

Quelles que soient les espèces présentes, des mesures simples de **calendrier de travaux** permettront d'éviter tout impact sur ces espèces d'oiseaux migratrices, absentes en hiver.

Les espèces patrimoniales de la flore messicole (adventices des cultures) ont quant à elles disparu dans les zones d'agriculture intensive. Elles ne sont a priori pas présentes ici. On ne les a pas observées lors des premières sessions d'inventaires floristiques du printemps 2020.

Les enjeux biologiques associés aux grandes cultures dans le périmètre sont **faibles à modérés** (avifaune).

### x Prairies pâturées

On observe très peu de prairies pâturées dans les emprises du projet :

- Plaine de saint-Alban-du-Rhône : au milieu d'une grande parcelle labourée, une petite prairie enclose, sans enjeu biologique, est traversée par la canalisation d'exhaure.
- Zone d'activité de Grand Champ, Chonas l'Amballan : deux prairies surpâturées par des troupeaux de bovin-viande, sans enjeu flore ou faune. (Ci-contre).



Les rares prairies pâturées près des emprises présentent des enjeux biologiques **faibles**.

### x Vergers

- Quelques vergers, dans les emprises du projet : regroupés sur Saint-Prim, Auberives et Clonas-sur-Varèze. Vergers, intérêt biologique faible à modéré.
- Un verger abandonné, tournant à la friche, bordé par un chemin rural non utilisé, creux et ombragé par des noyers et chênes pédonculés, dans la plaine au Gué des Ormes, constitue un des rares refuges de naturalité, abri de la faune et la flore sauvages au milieu des grandes cultures (enjeu biologique fort)



Dans l'ensemble le périmètre de l'ASA présente **peu d'enjeux écologiques dans les emprises définies par l'avant-projet de réseau d'irrigation**.

Toutefois les canalisations principales (exhaure et interconnexion avec le réseau existant) traversent des **ripisylves denses** (Saluant à Saint-Clair, Varèze à Clonas) abritant potentiellement ou de façon confirmée par les observations 2020 une faune patrimoniale sensible qui nécessitera des mesures précises d'évitement et réduction des incidences lors de la mise en œuvre du chantier.

Le tracé d'une canalisation de distribution, aux Granges Hautes sur le plateau d'Amballan, sera déplacé pour éviter une **colonie de Guêpiers**.

Le projet définitif **évitera le plus possible les quelques sites et éléments naturels sensibles repérés dès le prédiagnostic** (grands arbres, mûriers notamment) .

Des levés floristiques et inventaires entomologiques estivaux seront encore effectués dans les emprises, pour **vérifier l'absence de stations d'espèces protégées**, et proposer si nécessaire d'autres mesures d'évitement.

## 2. FLORE

### 2.1. Données bibliographiques sur la zone d'étude rapprochée

Nous avons consulté les données du **Pôle d'informations flore-habitats (PIFH)** afin de déterminer les espèces remarquables (protégées ou à statut de conservation défavorable) connues sur les 14 communes dans le périmètre d'aménagement de l'ASA, ou riveraines.

153 espèces sont citées à Auberives-sur-Varèze, 223 à Cheyssieu, 485 à Chonas-l'Amballan, 213 à Clonas, 421 aux Côtes d'Arey, 587 à Reventin-Vaugris, 255 à Saint-Alban, 233 à Saint-Clair, 186 à Saint-Prim, 205 à Vernioz. **Le niveau de connaissance est médiocre.**

Sur l'ensemble des espèces connues dans le secteur, 192 ont un statut « patrimonial » : espèce protégée, et/ou espèce d'intérêt communautaire et/ou espèce à statut de conservation défavorable sur la Liste rouge régionale, et/ou déterminantes ZNIEFF en Rhône-Alpes.

Parmi les plantes répertoriées par le PIFH sur la zone d'étude :

- **7 espèces sont protégées au niveau national :**  
**2 associées aux milieux chauds et secs** (pelouses), la Marguerite de St-Michel (*Aster amellus*) et l'Orchis de Provence (*Orchis provincialis*), .  
**1 mésophile**, *Pulicaria vulgaris*,  
**4 des habitats humides et aquatiques** *Viola elatior*, *Vitis vinifera sylvestris*, *Anacamptis coriophora*, *Marsilea quadrifolia*.

Statuts des espèces citées sur les communes (PIFH, 2020)		
Espèce d'intérêt communautaire	II V	- 2
Espèce protégée	PN PR RA PD	7 18 6
Espèce sur liste rouge régionale	CR EN VU NT	- - - -

DH II : espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive Habitats ; PN : espèce protégée nationalement ; PR RA : espèce protégée en Rhône-Alpes ; PD : espèce protégée dans le département de l'Isère ; NT : espèce quasi-menacée ; VU : espèce vulnérable ; EN : espèce en danger ; CR : espèce en danger critique d'extinction selon la liste rouge

- **18 espèces sont protégées en Rhône-Alpes. 16 sont associées aux zones humides** (*Anacamptis laxiflora*, *Euphorbia palustris*, *Hydrocharis morsus-ranae*, *Hypericum androsæmum*, *Inula britannica*, *Iris lutescens*, *Jacobæa paludosa*, *Najas marina*, *Najas minor*, *Ophioglossum vulgatum*, *Carex melanostachya*, *Poa palustris*, *Ranunculus sceleratus*, *Sisymbrelia aspera*, *Sparganium demersum*), **2 sont associés aux milieux chauds et secs** (*Honorius nutans*, *Onobrychis arenaria*).
- En outre **l'INPN signale 6 espèces protégées dans le département de l'Isère** : l'Immortelle des sables *Helichrysum stoechas*, l'Œillet des Chartreux *Dianthus carthusianorum* et l'Œillet à bouquets *Dianthus armeria*. sont associés aux rochers et **pelouses sèches**. La Jonquille *Narcissus pseudonarcissus* est associée aux **prés frais**, 2 fougères se rencontrent dans les **boisements** *Polystichum aculeatum* et *P. setiferum*.
- 189 espèces connues sur les 14 communes sont déterminantes ZNIEFF en Rhône-Alpes.

Les enjeux liés à la flore protégée connue dans le secteur sont **localisés**, surtout associés aux habitats humides, plus rarement aux pelouses sèches. Les **inventaires botaniques détaillés** ciblés sur ces habitats (notamment dans la traversée de la vallée de la Varèze) permettront de proposer si nécessaire des mesures d'évitement.



## 2.2. Premières observations

Après l'expertise générale des emprises par un écologue généraliste, un botaniste de CESAME a effectué en mai 2020 une première session de relevés détaillés sur les emprises du réseau de canalisations proposé à l'avant projet ; il n'a observé **aucune espèce protégée**.



2 plantes déterminantes ZNIEFF observées au point de pompage sur le Rhône : Nymphéa jaune et Orchis bouc

**Une seconde session d'inventaires** détaillés est prévue dans le courant de l'été 2020, sur les emprises recalées. Les secteurs les plus intéressants pour la flore se situeraient dans la vallée de la Varèze, et sur le coteau de l'Amballan.

### • Flore exotique à caractère invasif

Plusieurs « espèces invasives » sont observées dans le périmètre :

- La « **Renouée du Japon** » est notamment présente en abondance dans la vallée du Rhône, à Saint-Alban, mais aussi sur les rives de la Varèze, ou dans le coteau sous Glay...
- La **Vigne vierge de Virginie** *Parthenocissus quinquefolia* est observée en plusieurs points, où elle forme des couvertures denses (rive du Saluant, Varèze, aérodrome de Vienne-Reventin...),
- La Balsamine de l'Himalaya *Impatiens glandulifera* est abondante dans la ripisylve de la Varèze aux abords du captage AEP de Clonas.
- L'arbre aux papillons *Buddleja davidii* est observé le long du Saluant et du Rhône.

On note par ailleurs le **Robinier** *Robinia pseudacacia*, abondant un peu partout, dans la ripisylve du Saluant et du Suzon, coteau de la Varèze, et il forme localement des boisements quasi monospécifiques (par exemple près de Glay).

Enfin l'**Ambroisie** *Ambrosia artemisiifolia*, invasive très allergène, colonise les sols sableux nus. Observée en bord de champs, par exemple dans l'Est du périmètre (Les Dames à Cheyssieu, Grande terre aux Côtes d'Arey...).

L'**arrêté préfectoral du 30/07/2019** fait obligation « à tous propriétaires, locataires ou ayants-droit..., de signaler la présence des ambrosies..., de mettre en place toute action de prévention..., de détruire les plants déjà développés et de mener toute autre action de lutte pour prévenir leur reproduction et leur implantation... »

La problématique « **espèces végétales invasives** » est **significative** sur ce secteur et des précautions seront prises notamment pour ne pas contaminer de nouvelles surfaces par la Renouée, lors des travaux d'implantation des canalisations.



Ambroisie en bord de culture (Cheyssieu) Renouée du Japon sur la digue du Rhône (St-Alban)

## 3. FAUNE

Les **données bibliographiques** présentées sont pour l'essentiel issues de la compilation de données disponibles pour les 10 communes de la zone d'étude rapprochée **sur le site Internet de l'INPN** – Museum d'Histoire Naturelle, aujourd'hui géré par l'Agence Française de la Biodiversité, qui rassemble l'ensemble des données publiées par de nombreux partenaires, dont la LPO, l'ONCFS, la SFPEM, la société herpétologique de France, etc.

Elles ont été complétées par des données issues des fiches descriptives ZNIEFF et des FSD Natura 2000.

Pour la faune piscicole, les données sont issues d'une enquête auprès de l'AAPPMA de Péage de Roussillon (M. C. Rostaing) et de la Fédération départementale de pêche de l'Isère (Mme G. Bourlet).

**AVERTISSEMENT** : Ces listes bibliographiques parfois anciennes doivent être prises comme des **alertes**, sur la **présence possible** des espèces citées sur le périmètre. **Elles doivent être replacées dans le contexte des habitats naturels réellement présents** dans les emprises du projet, recensés lors d'une première reconnaissance écologique détaillée. Éclairées par cette expertise de terrain, elles restent très importantes pour évaluer les enjeux naturalistes dans un dossier de « cas par cas » et une demande de cadrage. **Elles ont déjà permis de cibler les premiers inventaires détaillés** sur les espèces patrimoniales signalées.

### 3.1. MAMMIFÈRES

#### x Données documentaires sur le périmètre

Sur les 10 communes du périmètre, 35 espèces de mammifères sont citées dans les bases de données disponibles (8 chauves-souris et 27 autres mammifères terrestres ou amphibies). Les chauves-souris sont donc mal assez mal connues sur le périmètre (manque d'observations).

La liste complète des espèces recensées à ce jour est présentée ci-après. Parmi elles on compte notamment **12 espèces protégées au niveau national** : les 8 chauves-souris, ainsi que le Castor, la Loutre, le Hérisson, et l'Écureuil roux.

Le niveau de connaissance antérieur est faible concernant les chauves-souris.

Statuts des mammifères recensés sur la zone d'étude		Total
Nombre d'espèces citées		34
Espèces d'importance communautaire	H 2	4
Espèces protégées	Art.2	12
Espèces en liste rouge nationale 2018	CR	0
	EN	0
	VU	1
	NT	4
Espèces en liste rouge régionale Rhône-Alpes	CR	2
	EN	0
	VU	1
	NT	7

Hormis pour le Hérisson, espèce ubiquiste, les habitats associés aux mammifères protégés connus dans le secteur sont donc d'une part les **habitats arborés** (boisements avec **micro-habitats arboricoles**, vieilles haies, voire vieux arbres fruitiers à cavités pour l'Écureuil et les chauves-souris), d'autre part les **rivières et ripisylves** (pour la Loutre et le Castor).

Les enjeux associés aux mammifères protégés connus dans le secteur sont **localisés dans quelques secteurs** du périmètre du projet, liés aux habitats arboricoles et aquatiques.



Mammifères recensés sur la zone d'étude							
NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES		
	Dir hab.	Berne	Bonn		Europe	France	Rhône-Alpes
Belette d'Europe		B3			LC	LC	NT
Blaireau européen		B3			LC	LC	LC
Campagnol agreste					LC	LC	LC
Campagnol des champs					LC	LC	LC
Campagnol roussâtre						LC	LC
Castor d'Europe	II	B3		Art.2	LC	LC	LC
Chevreuil		B3			LC	LC	LC
Écureuil roux		B3		Art.2	LC	LC	LC
Fouine		B3			LC	LC	LC
Hérisson d'Europe		B3		Art.2	LC	LC	NT
Lapin de garenne					NT	NT	VU
Lérot		B3			NT	LC	LC
Lièvre d'Europe					LC	LC	LC
Loutre d'Europe	II	B2		Art.2	NT	LC	CR
Martre des pins		B3			LC	LC	LC
Mulot sylvestre					LC	LC	LC
Putois d'Europe, Furet		B3			LC	NT	CR
Ragondin						NA	NA
Rat des moissons					LC	LC	NT
Rat musqué						NA	NA
Rat surmulot						NA	LC
Raton laveur						NA	NA
Renard roux					LC	LC	LC
Sanglier					LC	LC	LC
Souris grise							
Taupe d'Europe					LC	LC	LC
Chauves-souris							
NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES		
	Dir hab.	Berne	Bonn		Europe	France	Rhône-Alpes
Murin à oreilles échancrées	II	B2	b2	Art.2	LC	LC	NT
Murin de Daubenton		B2	b2	Art.2	LC	LC	LC
Murin de Natterer		B2	b2	Art.2	LC	VU	LC
Noctule de Leisler		B2	b2	Art.2	LC	NT	NT
Petit Rhinolophe	II	B2	b2	Art.2	NT	LC	NT
Pipistrelle commune		B3	b2	Art.2	LC	NT	LC
Pipistrelle de Kuhl		B2	b2	Art.2	LC	LC	LC
Pipistrelle pygmée		B2	b2	Art.2	LC	LC	NT

H II : espèce d'intérêt communautaire annexe 2 de la directive Habitats ; Art.2 : espèce inscrite article 2 de la liste des mammifères protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; LC : espèce à risque faible ; NT : espèce quasi-menacée ; VU : espèce vulnérable sur les listes rouges;

## x Premières observations printemps 2020

Les premières observations lors de l'expertise écologique et des premiers inventaires 2020 ont confirmé la **présence du Castor** sur la berge du Rhône et sur la rivière Varèze, **dans les emprises de l'avant-projet de canalisations**.

Par ailleurs les ripisylves du Saluant aval et de la Varèze semblent très favorables aux chauves-souris, dans les secteurs traversés par les canalisations (grands arbres à cavités et lianes, boisements non entretenus, peu dérangés...).



Un castor très optimiste a entrepris des gros travaux au bord du Rhône pendant le confinement



Sur la Varèze un castor moins courageux a disposé quelques branchettes sur un barrage de cailloux



Les vieux arbres à cavités couverts de lianes des ripisylves de la Varèze et du Saluant offrent des gîtes aux chauves-souris



## 3.2. AVIFAUNE

### x Données documentaires sur le périmètre

**Au moins 120 espèces d'oiseaux** ont été antérieurement recensées sur les 10 communes du périmètre rapproché, dont **91 sont nicheuses** « certaines, probables ou possibles ». Les autres peuvent être hivernantes ou de passage. **96 espèces sont protégées avec leur habitats**. 14 espèces sont d'intérêt communautaire (Directive européenne « Oiseaux »).

**Nota** : Le niveau de connaissance antérieur sur les oiseaux est bon, avec près de 190 espèces citées. Nous avons écarté de l'analyse les espèces observées de façon exceptionnelle (hivernantes rares ou égarées en migration), notamment le long de la vallée du Rhône, de même que les espèces strictement inféodées aux milieux aquatiques.

Statuts des oiseaux recensés sur la zone d'étude		Total
Nombre d'espèces citées		120
Espèces d'importance communautaire	O1	14
Espèces protégées	Art.3	96
Espèces en liste rouge nationale 2016	CR	1
	EN	3
	VU	14
	NT	21
Espèces en liste rouge régionale Rhône-Alpes	CR	4
	EN	9
	VU	20
	NT	12

O1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la directive Oiseaux ; Art.3 : espèce inscrite à l'article 3 de la liste des oiseaux protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; NT : espèce quasi-menacée ; VU : espèce vulnérable ; EN : espèce en danger, CR espèce en danger critique d'extinction selon la liste rouge (les espèces concernées ici sont des espèces de passage, qui ont été observées exceptionnellement sur le périmètre en période de migration).

Les espèces nicheuses à enjeux se rencontrent dans tous les milieux :

- grandes parcelles ouvertes (Busard Saint-Martin, Busard cendré...)
- boisement : pics, rapaces diurnes et nocturnes (Autour, Buse, Bondrée, Chouette hulotte...)
- ripisylve humide de la Varèze (canards, hérons, Martin-pêcheur, Lorient...)
- bâti (Hirondelles, Moineau friquet, Chouette effraie,...)
- bocage (Pie-grièche écorcheur, fauvettes...)
- falaises sableuses (Guêpier...).

Oiseaux recensés sur la zone d'étude (1)								
NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES			Statut de nidification
	Dir hab.	Berne	Bonn		Europe	France	Rhône-Alpes	
Accenteur mouchet		B2		Art.3	LC	LC	LC	
Aigrette garzette	O1	B2		Art.3	LC	LC	NT	
Alouette des champs		B3			LC	NT	VU	2 - probable
Alouette lulu	O1	B3		Art.3	LC	LC	VU	1 - certaine
Autour des palombes			b2	Art.3	LC	LC	LC	3 - possible
Bergeronnette des ruisseaux		B2		Art.3	LC	LC	LC	3 - possible
Bergeronnette grise		B2		Art.3	LC	LC	LC	1 - certaine
Bergeronnette printanière		B2		Art.3	LC	LC	NT	3 - possible
Bondrée apivore	O1		b2	Art.3	LC	LC	NT	3 - possible
Bouscarle de Cetti		B2		Art.3	LC	NT	LC	2 - probable
Bouvreuil pivoine		B3		Art.3	LC	VU	LC	
Bruant des roseaux		B2		Art.3	LC	EN	VU	3 - possible
Bruant fou		B2		Art.3	LC	LC	LC	
Bruant jaune		B2		Art.3	LC	VU	VU	2 - probable
Bruant ortolan	O1	B3		Art.3	LC	EN	EN	
Bruant proyer		B3		Art.3	LC	LC	EN	2 - probable
Bruant zizi		B2		Art.3	LC	LC	LC	1 - certaine
Busard cendré	O1		b2	Art.3	LC	NT	EN	1 - certaine
Busard des roseaux	O1		b2	Art.3	LC	NT	VU	1 - certaine
Busard Saint-Martin	O1		b2	Art.3	NT	LC	VU	3 - possible
Buse variable			b2	Art.3	LC	LC	NT	2 - probable
Caille des blés		B3	b2		LC	LC	VU	3 - possible
Canard colvert		B3	b2		LC	LC	LC	1 - certaine
Chardonneret élégant		B2		Art.3	LC	VU	LC	2 - probable
Chevalier guignette		B2	b2	Art.3	LC	NT	EN	1 - certaine
Chevêche d'Athéna		B2		Art.3	LC	LC	VU	2 - probable
Choucas des tours				Art.3	LC	LC	NT	
Chouette effraie		B2		Art.3	LC	LC	VU	
Chouette hulotte		B2		Art.3	LC	LC	LC	3 - possible
Cincle plongeur		B2		Art.3	LC	LC	LC	3 - possible
Cisticole des joncs		B3		Art.3	LC	VU	LC	3 - possible
Corbeau freux					LC	LC	LC	3 - possible
Corneille noire		B3			LC	LC	LC	1 - certaine
Coucou gris		B3		Art.3	LC	LC	LC	2 - probable
Courlis cendré		B2-B3	b2		VU	VU	VU	
Engoulevent d'Europe	O1	B2		Art.3	LC	LC	LC	2 - probable
Épervier d'Europe			b2	Art.3	LC	LC	LC	1 - certaine
Étourneau sansonnet					LC	LC	LC	1 - certaine
Faisan de Colchide		B3			LC	LC		2 - probable
Faucon crécerelle		B2	b2	Art.3	LC	NT	LC	2 - probable
Faucon hobereau		B2	b2	Art.3	LC	LC	LC	1 - certaine
Faucon pèlerin	O1	B2	b2	Art.3	LC	LC	VU	3 - possible
Fauvette à tête noire		B2		Art.3	LC	LC	LC	1 - certaine
Fauvette des jardins		B2		Art.3	LC	NT	LC	3 - possible
Fauvette grisette		B2		Art.3	LC	LC	NT	3 - possible
Foulque macroule		B3	b2		NT	LC	LC	1 - certaine
Geai des chênes					LC	LC	LC	3 - possible
Gobemouche gris		B2	b2	Art.3	LC	NT	NT	2 - probable
Gobemouche noir		B2	b2	Art.3	LC	VU	VU	
Grèbe huppé		B3		Art.3	LC	LC	LC	1 - certaine
Grimpereau des jardins		B3		Art.3	LC	LC	LC	2 - probable
Grive draine		B3			LC	LC	LC	3 - possible
Grive musicienne		B3			LC	LC	LC	2 - probable
Grosbec casse-noyaux		B2		Art.3	LC	LC	LC	
Guêpier d'Europe		B2	b2	Art.3	LC	LC	VU	1 - certaine
Héron cendré		B3		Art.3	LC	LC	LC	1 - certaine
Hibou moyen-duc		B2		Art.3	LC	LC	LC	
Hibou petit-duc		B2		Art.3	LC	LC	CR	3 - possible
Hirondelle de fenêtre		B2		Art.3	LC	NT	VU	1 - certaine



Oiseaux recensés sur la zone d'étude (2)								
NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES			Statut de nidification
	Dir hab.	Berne	Bonn		Europe	France	Rhône-Alpes	
Hirondelle de rivage		B2		Art.3	LC	LC	EN	1 - certaine
Hirondelle de rochers		B2		Art.3	LC	LC	LC	2 - probable
Hirondelle rustique		B2		Art.3	LC	NT	EN	3 - possible
Huppe fasciée		B3		Art.3	LC	LC	EN	1 - certaine
Hypolaïs polyglotte		B2		Art.3	LC	LC	LC	1 - certaine
Linotte mélodieuse		B2		Art.3		VU	LC	3 - possible
Locustelle tachetée		B2		Art.3	LC	NT	CR	3 - possible
Loriot d'Europe		B2		Art.3	LC	LC	LC	2 - probable
Martin-pêcheur d'Europe	O1	B2		Art.3	VU	VU	VU	2 - probable
Martin à ventre blanc					LC	LC	LC	3 - possible
Martin noir		B3		Art.3	LC	NT	LC	1 - certaine
Merle noir		B3			LC	LC	LC	1 - certaine
Mésange à longue queue		B3		Art.3	LC	LC	LC	1 - certaine
Mésange bleue		B2-B3		Art.3		LC	LC	1 - certaine
Mésange charbonnière		B2		Art.3	LC	LC	LC	1 - certaine
Mésange huppée		B2-B3		Art.3		LC	LC	
Mésange noire		B2-B3		Art.3		LC	LC	3 - possible
Mésange nonnette		B2-B3		Art.3		LC	LC	3 - possible
Mésange rémiz		B3		Art.3	LC	CR		
Milan noir	O1		b2	Art.3	LC	LC	LC	1 - certaine
Milan royal	O1		b2	Art.3	NT	VU	CR	
Moineau domestique				Art.3		LC	NT	1 - certaine
Moineau friquet		B3		Art.3	LC	EN	VU	3 - possible
Mouette rieuse		B3		Art.3		NT	LC	
Perdrix rouge		B3			LC	LC	RE	3 - possible
Petit Gravelot		B2	b2	Art.3	LC	LC	NT	3 - possible
Pic épeiche		B2		Art.3	LC	LC	LC	1 - certaine
Pic épeichette		B2		Art.3		VU	LC	3 - possible
Pic vert, Pivert		B2		Art.3	LC	LC	LC	2 - probable
Pie bavarde					LC	LC	NT	1 - certaine
Pie-grièche écorcheur	O1	B2		Art.3	LC	NT	LC	1 - certaine
Pigeon colombin		B3			LC	LC	VU	3 - possible
Pigeon ramier					LC	LC	LC	1 - certaine
Pinson des arbres		B3		Art.3	LC	LC	LC	1 - certaine
Pipit des arbres		B2		Art.3	LC	LC	LC	3 - possible
Pouillot de Bonelli		B2		Art.3	LC	LC	LC	3 - possible
Pouillot fitis		B2		Art.3	LC	NT	NT	3 - possible
Pouillot siffleur		B2		Art.3	LC	NT	EN	
Pouillot véloce		B2		Art.3	LC	LC	LC	1 - certaine
Poule-d'eau		B3			LC	LC	LC	1 - certaine
Râle d'eau		B3			LC	NT	VU	2 - probable
Roitelet à triple bandeau		B2		Art.3	LC	LC	LC	3 - possible
Roitelet huppé		B2		Art.3	LC	NT	LC	
Rosignol philomèle		B2		Art.3	LC	LC	LC	2 - probable
Rougegorge familier		B2		Art.3	LC	LC	LC	1 - certaine
Rougequeue à front blanc		B2		Art.3	LC	LC	LC	2 - probable
Rougequeue noir		B2		Art.3	LC	LC	LC	1 - certaine
Rousserolle effarvatte		B2		Art.3	LC	LC	NT	1 - certaine
Serin cini		B2		Art.3	LC	VU	LC	1 - certaine
Sittelle torchepot		B2		Art.3	LC	LC	LC	2 - probable
Tarier des prés		B2		Art.3	LC	VU	VU	
Tarier pâtre		B2-B3		Art.3		NT	LC	1 - certaine
Tarin des aulnes		B2		Art.3		LC	DD	
Torcol fourmillier		B2		Art.3	LC	LC	VU	3 - possible
Tourterelle des bois		B3	b2		VU	VU	NT	2 - probable
Tourterelle turque		B3			LC	LC	LC	2 - probable
Traquet motteux		B3	b2	Art.3	LC	NT	LC	
Troglodyte mignon		B2		Art.3	LC	LC	LC	2 - probable
Vanneau huppé		B3	b2		VU	NT	EN	
Verdier d'Europe		B2		Art.3	LC	VU	LC	2 - probable

## x Premières observations printemps 2020

Les observations de l'inventaire ornithologique, réalisées de mai à juillet 2020 ont confirmé quelques enjeux ornithologiques dans les emprises du projet :

- **Busard Saint-Martin** nicheur probable (1 ou 2 couples) dans la grande plaine, à l'ouest côté St-Prim et à l'Est côté Les Côtes d'Arey ; **un calendrier adapté de travaux** permettra d'éviter un impact sur cette espèce ;
- Le **Circaète Jean-le-blanc** signalé par l'INPN en 2017 à Auberives et 2015 aux Côtes d'Arey a été observé par JB. Martineau le 16 juillet 2020 en chasse au-dessus du périmètre.
- **Colonie importante de Guêpiers**, chemin de Grange Haute sur le plateau d'Amballan : le tracé de canalisation devra être déplacé pour l'éviter ;
- Rive abrupte sableuse de la Varèze avec nidification du **Martin-Pêcheur** également à éviter.

Les oiseaux recensés sur les 10 communes de la zone d'étude rapprochée montrent une grande diversité, qui doit toutefois être nuancée et ramenée aux habitats réellement présents dans les emprises du projet.

Dans le périmètre du projet d'irrigation, malgré la faible extension des habitats naturels les enjeux ornithologiques restent variés, présents dans la grande plaine agricole, les ripisylves de la Varèze et du Saluant, ou les collines sableuses et le bocage du plateau d'Amballan.

Des mesures adaptées d'évitement puis de réduction des incidences, notamment le **calendrier des travaux**, devraient cependant permettre de ramener l'impact du projet d'irrigation sur les oiseaux à un niveau non significatif.

La localisation géographique près de l'axe de la vallée du Rhône pourrait être favorable au stationnement d'oiseaux hivernants ou en étape migratoire sur la grande plaine cultivée.



Une colonie de Guêpiers se **trouve** sur le tracé d'une canalisation qui devra être déplacée (Evitement) aux Granges Hautes (plateau de l'Amballan). Ci-dessous Circaète observé le 16/07/2020.





### 3.3. REPTILES

#### x Données documentaires sur le périmètre

12 espèces de reptiles sont antérieurement recensées sur les 10 communes de la zone d'étude rapprochée d'après les bases de données disponibles. Le niveau de connaissance est moyen.

10 de ces espèces sont protégées, dont 7 avec leurs habitats. 3 espèces ont un enjeu de conservation modéré au niveau national ou régional (NT quasi menacées) : la Coronelle lisse, la Couleuvre vipérine, et le Lézard des souches (signalé en 2010 à Saint-Alban du Rhône).

Statuts des reptiles recensés sur la zone d'étude		Total
Nombre d'espèces citées		12
Espèces d'importance communautaire	II	0
Espèces protégées	Art.2	7
	Art.3	3
Espèces en liste rouge nationale 2018	CR	0
	EN	0
	VU	0
	NT	2
	CR	0
Espèces en liste rouge Rhône-Alpes 2015	EN	0
	VU	0
	NT	2

II : espèce inscrite à l'annexe II de la directive Habitats ; Art.2 : espèce inscrite à l'article 2 de la liste des reptiles et amphibiens protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; Art.3 espèces protégée sans son habitat ; NT : espèce quasi-menacée ; VU : espèce vulnérable ; EN : espèce en danger, CR espèce en danger critique d'extinction selon la liste rouge.

Reptiles recensés sur la zone d'étude								
NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES		
		Dir hab.	Berne	Bonn		Europe	France	Rh-Alpes
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile		B3		Art.3	LC	LC	LC
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse		B2		Art.2	LC	LC	NT
<i>Coronella girondica</i>	Coronelle girondine		B3		Art.3	LC	LC	LC
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune		B2		Art.2	LC	LC	LC
<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches		B2		Art.2	LC	NT	NT
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies		B3		Art.2	LC	LC	LC
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique		B3		Art.2		LC	LC
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine		B3		Art.3	LC	NT	LC
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles		B2		Art.2	LC	LC	LC
<i>Trachemys scripta</i>	Tortue de Floride				Envahissante			
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic		B3			LC	LC	LC
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape		B2		Art.2	LC	LC	LC

L'enjeu lié aux reptiles sur le périmètre est **modéré**, il sera surtout associé aux habitats de pelouses, friches et lisières.



## 3.4. AMPHIBIENS

### x Données documentaires sur le périmètre

**10 espèces d'amphibiens sont antérieurement recensées** sur les 10 communes de la zone d'étude rapprochée d'après les bases de données disponibles. Le niveau de connaissance est moyen.

**9 espèces sont protégées, dont 4 avec leurs habitats.** A l'exception du Sonneur à ventre jaune, « vulnérable » signalé en 2018 aux Côtes d'Arej, et du Crapaud calamite « quasi menacé », les espèces recensées sont communes et sans enjeu de conservation.

Statuts des amphibiens recensés sur la zone d'étude		Total
Nombre d'espèces citées		10
Espèces d'importance communautaire	II	1
Espèces protégées	Art.2	4
	Art.3	5
Espèces en liste rouge nationale 2018	CR	0
	EN	0
	VU	1
	NT	1
Espèces en liste rouge Rhône-Alpes 2015	CR	0
	EN	0
	VU	1
	NT	1

IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive Habitats ; Art.2 : espèce inscrite à l'article 2 de la liste des reptiles et amphibiens protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; Art.3 espèce protégée sans son habitat ; NT : espèce quasi-menacée ; VU : espèce vulnérable ; EN : espèce en danger, CR espèce en danger critique d'extinction selon la liste rouge.

**Les sites de reproduction favorables** aux amphibiens (points d'eau, mares, étangs, petits cours d'eau à faible courant pour la Salamandre...) **sont peu nombreux sur le projet de périmètre irrigué**, et pourront être évités si nécessaire lors du calage du projet de canalisations.

Amphibiens recensés sur la zone d'étude								
NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES		
		Dir hab.	Berne	Bonn		Europe	France	Rh-Alpes
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur		B2		Art.2	LC	LC	LC
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	II	B2		Art.2	LC	VU	VU
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun		B3		Art.3	LC	LC	LC
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite		B2-B3		Art.2	LC	LC	NT
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre		B3		Art.3	LC	LC	LC
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé		B3		Art.3	LC	LC	LC
<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	Grenouille verte commune		B3				NT	DD
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse		B3		Art.3	LC	LC	NA
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile		B2		Art.2	LC	LC	LC
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée		B3		Art.3	LC	LC	LC

L'enjeu lié aux amphibiens sur le périmètre est **modéré**, il est associé à des habitats peu présents sur le périmètre du projet, et qui pourront être évités.



## 3.5. INSECTES

### 3.5.1. Données documentaires sur le périmètre

#### x Lépidoptères

**59 espèces de papillons** étaient recensées sur les 10 communes du périmètre d'après les bases de données et la bibliographie. Le niveau de connaissance pour les papillons est moyen.

**Deux espèces connues dans le secteur sont protégées**, l'Azuré du serpolet *Phengaris arion* (espèce associée aux pelouses thermophiles à thym), également cité à l'annexe IV de la directive habitats, et le **Cuivré des marais** *Lycaena dispar* (espèce associée aux pré humides à oseilles), cité à l'annexe 2 de la directive.

Aucune espèce ne présente un enjeu de conservation important d'après les listes rouges France ou région (liste page suivante), mais l'Azuré du serpolet est classé « en danger » à l'échelle européenne.

Statuts des papillons recensés sur la zone d'étude		Total
Nombre d'espèces citées		59
Espèces d'importance communautaire	H 2-4	2
Espèces protégées	Art.2	2
	Art.3	0
Espèces en liste rouge nationale 2018	CR	0
	EN	0
	VU	0
	NT	0
Espèces en liste rouge Rhône-Alpes 2018	CR	0
	EN	0
	VU	0
	NT	2

H4 : espèce inscrite à l'annexe 4 de la directive Habitats ; Art.2 : espèce inscrite à l'article 2 de la liste des insectes protégés en France (protection de l'espèce et de son habitat) ; Art.3 espèces protégée sans son habitat ; NT : espèce quasi-menacée ; VU : espèce vulnérable ; EN : espèce en danger, CR espèce en danger critique d'extinction selon la liste rouge.

L'enjeu lié aux papillons sur le périmètre du projet est **globalement faible**.

En raison de la présence signalée dans le secteur de deux espèces protégées **il pourrait être localement fort** sur des habitats ponctuels cependant peu observés dans les emprises de l'avant projet (pelouses sèches, prés humides).

Les inventaires détaillés réalisés à l'été 2020 permettront d'**éviter** les éventuels habitats de ces espèces protégées pour le tracé définitif des canalisations.



## x Odonates

**39 espèces de Libellules** étaient recensées antérieurement sur les 10 communes de la zone d'étude rapprochée. La connaissance locale sur ce groupe est plutôt bonne.

Une seule espèce citée est protégée, **l'Agrion de Mercure**, dont l'habitat, fossés ensoleillés en eau, est bien présent dans la plaine agricole où s'étend l'irrigation. Deux autres

espèces, plutôt associées aux mares, l'Agrion joli et dans une moindre mesure la Cordulie bronzée, ont des statuts de conservation en France et Rhône-Alpes défavorables.

Statuts des Odonates recensés sur la zone d'étude		Total
Nombre d'espèces citées		<b>39</b>
Espèces d'importance communautaire	II	1
Espèces protégées	Art.2	0
	Art.3	1
	CR	0
Espèces en liste rouge nationale 2018	EN	0
	VU	1
	NT	0
	CR	0
Espèces en liste rouge Rhône-Alpes 2018	EN	1
	VU	0
	NT	2

Odonates recensés sur la zone d'étude								
NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES		
		Dir hab.	Berne	Bonn		Europe	France	Rh-Alpes
<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine					LC	LC	LC
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue					LC	LC	LC
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur					LC	LC	LC
<i>Boyeria irene</i>	Aeschne paisible					LC	LC	LC
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Caloptéryx hémorroïdal					LC	LC	LC
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant					LC	LC	LC
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge					LC	LC	LC
<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agrion délicat					LC	LC	LC
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert					LC	LC	LC
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	II	B2		Art.3	NT	LC	LC
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle					LC	LC	LC
<i>Coenagrion pulchellum</i>	Agrion joli					LC	VU	EN
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon					LC	LC	LC
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastré annelé					LC	LC	LC
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée					LC	LC	NT
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate					LC	LC	LC
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe					LC	LC	LC
<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vander Linden					LC	LC	LC
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert					LC	LC	LC
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli					LC	LC	LC
<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe vulgaire					LC	LC	LC
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant					LC	LC	LC
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée					LC	LC	LC
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve					LC	LC	LC
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre taches					LC	LC	LC
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à pincés						LC	LC
<i>Onychogomphus forcipatus forc</i>	Gomphe à pincés septentrional							
<i>Orthetrum albistylum</i>	Orthétrum à stylets blancs					LC	LC	LC
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun					LC	LC	LC
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé					LC	LC	LC
<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuissant					LC	LC	LC
<i>Platycnemis latipes</i>	Agrion blanchâtre					LC	LC	NT
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes					LC	LC	LC
<i>Pyrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu					LC	LC	LC
<i>Stylurus flavipes</i>	Gomphe à pattes jaunes					LC	LC	
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun					LC	LC	LC
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympétrum de Fonscolombe					LC	LC	LC
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum rouge sang					LC	LC	LC
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié					LC	LC	LC



L'enjeu local lié aux odonates est **modéré**, sur le périmètre du projet c'est surtout l'Agrion de Mercure qui devra être recherché dans les fossés de la plaine, et pourra nécessiter des mesures environnementales particulières. **D'une façon plus générale les mares et autres points d'eau favorables aux libellules seront évités.**

### 3.5.2. Premières observations

A l'issue d'une première session en juillet 2020 de recherche attentive dans les habitats potentiels des espèces d'insectes à enjeu sur le territoire, dans les emprises des futures canalisations, aucune des espèces d'insectes protégées et/ou à enjeu de conservation n'y a été observée.

Une autre session estivale plus tardive sera conduite sur ces mêmes habitats.

### 3.5.3. Conclusion

L'enjeu lié aux insectes est **dans l'ensemble faible sur le périmètre** du projet de l'ASA du plateau de Louze et Glay.

Il est **punctuellement fort** avec quelques espèces à enjeux et/ou protégées liées à des habitats particuliers (vieux arbres, pelouses sèches ensoleillées, prés humides).

Ces habitats sont peu présents dans les emprises des travaux définis à l'avant-projet. Après inventaires détaillés, **des mesures simples d'évitement** seront mises en place.



## 3.6. HABITATS PISCICOLES ET FAUNE AQUATIQUE

### Données documentaires sur le périmètre

Les habitats et la faune aquatiques sont susceptibles d'être impactés par le projet, ponctuellement par des travaux en rivière, et plus globalement par les nouveaux prélèvements de la ressource en eau. Les données piscicoles présentées ci-après proviennent essentiellement de l'AAPPMA de Péage de Roussillon, en charge de la Varèze aval, et de la Fédération départementale de pêche de l'Isère (Géraldine Bourlet, chargée de mission).

**La Varèze** est une très jolie rivière, large de 10-15 m dans le secteur impacté par la canalisation, elle semble assez libre de tresser son lit mineur, avec une alternance de trous d'eau et radiers, de bancs d'alluvion et de rapides et ses berges présentent également une bonne diversité, avec des méandres érodés avec falaise sableuse, et une ripisylve ancienne avec embâcles, chablis, caches sous racines...

La Varèze est classée en première catégorie piscicole (« rivière à truite ») et en « liste 2 » au titre de la continuité écologique (article L214-17 du Code de l'environnement) : « cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. ». Elle est gérée par l'AAPPMA « l'ablette rhodienne » de Péage-de-Roussillon. Elle n'a jamais fait l'objet d'un contrat de restauration dans le secteur de Clonas.

Le peuplement piscicole est varié, mais la truite est très minoritaire d'après les données anciennes (rapport S. Poulbot « Croissance et reproduction du Chevaîne dans la Varèze » 1991) et récentes. Le peuplement est plus celui d'une rivière de plaine, à eau assez tiède, de bonne qualité. Ainsi, la Pêche électrique de la Fédération de pêche, juin 2017, au Chuzy (commune de Clonas-sur-Varèze) inventorie 10 espèces de poissons : Truite fario très minoritaire, 6 espèces les plus fortement représentées en biomasse ou en nombre d'individus : **Chevaîne, Hotu, Loche franche, Vairon**, Blageon et Barbeau fluviatile, et 3 espèces plus anecdotiques : Goujon, Gardon, Spirilin. Enfin malheureusement l'écrevisse américaine *Orconectes limosus* (invasive) est observée.

L'Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*, autochtone et patrimoniale, était encore signalée en 2011 sur le ruisseau du Beson (affluent rive gauche de la Varèze à l'amont de Cheyssieu).

**Le Saluant** est un petit affluent direct du Rhône, son réseau hydrographique amont est essentiellement composé de ruisseaux temporaires canalisés dans des fossés sur le périmètre du projet d'irrigation. C'est un cours d'eau « orphelin », sans structure de gestion.

La Fédération départementale de pêche y a réalisé une pêche électrique en mai 2017 (au lieu-dit La Roche à St-Clair du Rhône : le Saluant y coule dans un fossé en bord de route, voir photo ci-après en juin 2020). 3 espèces seulement ont été observées : Truite fario (biomasse majoritaire), Vairon (majoritaire en ombre d'individus), Loche franche. L'ensemble montre une petite rivière à truite et une bonne qualité de l'eau.

Sensibilité modérée des peuplements piscicoles du Saluant et de la Varèze.

**Forte naturalité de la Varèze** au niveau du franchissement par la canalisation d'interconnexion, nécessitant des mesures attentives pour éviter une incidence sur les habitats.



# **SYNTHÈSE DES ENJEUX, INCIDENCES PRÉVISIBLES, MESURES ENVISAGÉES**







# 1. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Thématique	Enjeu sur le périmètre	Remarques
Natura 2000	NUL	Aucune emprise commune / Aucun lien fonctionnel significatif (grande distance, habitats différents, autre rive du Rhône, ou aval hydrologique lointain)
ZNIEFF	<b>FORT</b>	<b>ZNIEFF 1 Varèze</b> traversée par canalisation d'interconnexion, risque d'incidence forte (faune) Nombreuses autres ZNIEFF proches, sans lien fonctionnel
APB	NUL	Aucun lien fonctionnel, et/ou autre côté du Rhône
Zones naturelles compensatoires	NUL	Aucun lien fonctionnel, aucun risque d'incidence
Réserve naturelle nationale	NUL	<b>Aucun lien fonctionnel significatif hydrologique ou biologique</b> (aval hydrologique lointain, grande distance et habitats peu attractifs), <b>aucun risque d'incidence perceptible</b>
Habitats naturels	TRÈS FAIBLE à <b>localement FORT</b>	Globalement sur le périmètre irrigué, grandes cultures à faible valeur écologique. Localement habitats à valeur forte voire très forte (ripisylve Varèze : rôle biologique et zone humide)
Flore	TRÈS FAIBLE à FAIBLE	Globalement très faible dans les périmètres irrigués (cultures). Ponctuellement plus significatif (Orchis bouc)
Mammifères	TRÈS FAIBLE à <b>localement FORT</b>	Globalement très faible dans les périmètres de grande culture. Ponctuellement fort (ripisylve Varèze; berge du Rhône : <b>Castor</b> )
Oiseaux	FAIBLE à <b>localement FORT</b>	Oiseaux nicheurs : peu d'espèces remarquables, <b>enjeux localisés</b> : busards dans la grande plaine agricole, colonies de Guépriers localement (Amballan, Varèze) Enjeu halte migratoire ou hivernants éventuellement à préciser (sans conséquence sur le projet).
Amphibiens	FAIBLE	Zones favorables à la reproduction rares
Reptiles	FAIBLE	Zones favorables limitées
Insectes	TRÈS FAIBLE à <b>localement FORT</b>	Globalement très peu d'espèces à enjeu connues, celles-ci localisées : fossés en eau (Agrion de Mercure)
Faune aquatique	<b>MODÉRÉ</b>	Varèze classée 1 <sup>ère</sup> catégorie et liste 2 /continuité écologique, peuplement piscicole intermédiaire (Chevaine, Blageon, ...)

Dans l'ensemble les enjeux naturels du périmètre irrigué sont **faibles**, mais **localement forts** associés notamment à la ripisylve, zone humide et ZNIEFF de la Varèze.

**Des mesures attentives d'évitement et de réduction seront mises en œuvre.**



## 2. INCIDENCES PRÉVISIBLES

Les incidences prévisibles du projet d'irrigation de l'ASA du plateau de Louze et de Glay sur les milieux naturels, la flore et la faune, seraient liées à 3 aspects du projet :

- **Les travaux** de mise en œuvre des infrastructures nouvelles.
- Les éventuelles **modifications de pratiques agricoles** sur le nouveau périmètre irrigué (environ 886 ha).
- Le **prélèvement d'eau** : création d'un nouveau pompage dans le Rhône.

### 2.1. INCIDENCES DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL

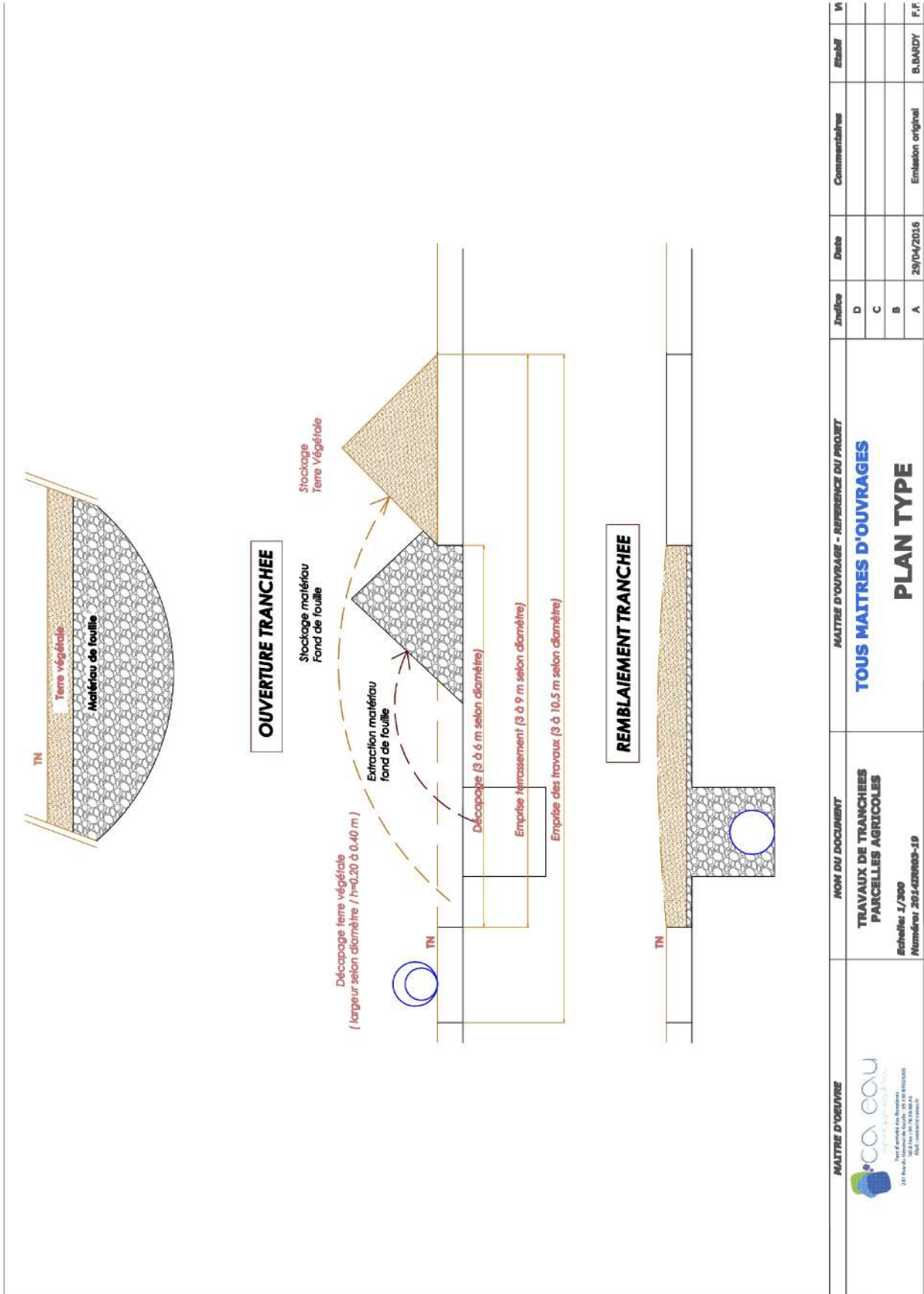
#### 2.1.1. Consistance des travaux

Le projet d'irrigation de l' ASA nécessite des travaux de génie civil importants, avec :

- **A- la mise en place d'un réseau de canalisations enterrées** : près de **44 kilomètres de canalisations** (chiffre de l'AVP CAEau 2020) sont nécessaires pour relever l'eau du Rhône et la distribuer sur l'ensemble du périmètre irrigué, et **4 km de canalisation** (D400 mm) assureront l'interconnexion avec les périmètres irrigués de l'ASA au Sud

Le chantier type de pose des canalisations comporte (voir schéma CAEAU ci-après) :

- le **déboisement éventuel** de l'emprise nécessaire, en général préparé quelques semaines ou mois à l'avance, souvent réalisé par les propriétaires des parcelles, qui récupèrent leur bois ; la largeur de l'emprise varie selon les contraintes foncières et environnementales.
- le **décapage de la « terre végétale »** (horizon supérieur du sol riche en matière organique et contenant le stock de graines naturel) sur une largeur de 6 à 10 mètres pour les plus grosses canalisations, lorsque le contexte le permet. La terre est déposée sur le côté, en andain de faible hauteur non tassé, pour conserver ses qualités. Le décapage est réalisé quelques jours avant la pose ; réalisé au buteur, le décapage peut avancer de 2 km par jour (environ 25 à 30 jours de travail sur ce projet) ;
- **l'apport des éléments** de canalisation, par camion, ou par tracteur suivant la portance du sol décapé, les éléments étant prédisposés le long de la tranchée ;
- **l'atelier de pose de canalisation**, qui mobilise 2 pelles mécaniques et 4 personnes, et fonctionne à l'avancement :
  - **Une grosse pelle mécanique** creuse la tranchée (1 à 2 m de profondeur en général, 1 m à 1.40 m de large suivant le diamètre de canalisation) sur la longueur nécessaire, le déblai stérile étant disposé en un second andain le long du premier ;
  - elle se retourne, soulève une longueur de tuyau sanglée et la dispose dans la tranchée ; elle la pousse jusqu'à l'emboîtement parfait dans le tuyau déjà en place ;
  - elle reprend vers l'avant le creusement de la tranchée, tandis que la seconde pelle suit en remblayant sur la canalisation avec les stériles la tranchée et le fond d'emprise décaissée, puis recouvre l'ensemble avec la terre végétale réservée.





- un atelier de pose de canalisation avance ainsi de 60 m/jour pour les grosses canalisations, jusqu'à 200 m/jour pour les plus petites en terrain facile.
- **plusieurs ateliers de pose** sont mobilisés simultanément, (jusqu'à 5 ou 6) pour réduire la durée du chantier aux délais impartis.



Exemple de chantier de pose (phase initiale) dans la Drôme © CAEAU

#### — **B - la création d'ouvrages de pompage et relevage :**

- une **station de captage et exhaure** : prise d'eau dans le Rhône par siphon D1200 mm à Saint-Alban du Rhône, remplissage gravitaire d'une bêche (puits) de pompage avec pompes immergées qui refoulent l'eau dans la canalisation d'exhaure jusqu'à la station de reprise à Glay, à 3 km de distance et 65 m plus haut. Station abritée dans un bâtiment à charpente métallique d'environ 75 m<sup>2</sup> au sol.
- Une **station de reprise** qui distribue l'eau dans le réseau et si nécessaire dans la canalisation d'interconnexion. Elle comprend un réservoir de reprise de 500 m<sup>3</sup> environ, une dizaine de pompes et leurs systèmes annexes de pilotage et contrôle à distance, abrités dans un bâtiment de 200 m<sup>2</sup> environ, sur une parcelle close de 1000 m<sup>2</sup>.
- Une **station de surpression**-permettant de desservir 130 ha de parcelles irriguées sur le plateau de l'Amballan, installée probablement à Toisieu (commune de Saint-Prim), elle comprend 3 pompes électriques et leurs systèmes annexes, et est abritée dans un petit bâtiment à charpente métallique (occupant environ 30 m<sup>2</sup> au sol).

Ces ouvrages en surface restent donc ponctuels, avec une **incidence très localisée**.

### 2.1.2. Incidences potentielles sur la faune, la flore, et les habitats

- **Destruction d'habitats naturels et de flore sous emprise** : dans toute l'emprise des travaux, les terrassements impliquent la destruction de la végétation (dégagement de la végétation et décapage de la terre végétale).

**Environ 25 hectares au total pourraient être impactés**, pour les 3 stations de pompage et le long des 48 km de nouvelles canalisations.

Ces dernières étant enterrées, et l'emprise du chantier de pose étant recouverte immédiatement à l'avancement avec la terre végétale décapée sur le même emplacement, cette destruction est « **temporaire** » : l'emprise du chantier restera décapée quelques semaines au maximum. La cicatrisation dépendra ensuite des habitats affectés.

- **dans les parcelles cultivées** traversées (qui pourraient représenter 80% à 85% des emprises), la cicatrisation sera immédiate, dans la plupart des cas **il n'y aura plus aucune**

**incidence** l'année même des travaux, le chantier étant réalisé durant l'hiver.

**Pour les quelques prairies et pelouses naturelles** affectées (moins de 5 % des emprises), la reconstitution de la végétation initiale se fera à l'identique en quelques mois grâce au stock de graines contenu dans la terre végétale remise en place. Cependant pour les éventuelles espèces végétales patrimoniales et/ou protégées présentes, il existe un risque d'altération de l'état local de conservation, voire de disparition des stations affectées. C'est pourquoi **l'évitement de ces stations est une priorité**. Un inventaire floristique attentif des quelques parcelles concernées permettra de prévoir cette mesure d'évitement, si nécessaire.

**Pour les boisements** (environ 2 % des emprises), **haies**, et tous éléments arborés, **l'incidence sera durable**. La perte d'habitats pour la faune peut être considérée comme quasi définitive : des replantations n'apporteraient des habitats équivalents que dans quelques décennies. De plus l'aplomb des canalisations ne sera replanté que d'essences arbustives pour faciliter l'accès en cas de nécessité d'intervention.

C'est pourquoi également **les éléments arborés remarquables**, incluant des arbres isolés, seront **dans toute la mesure du possible évités** lors du calage définitif du tracé.

- **Mortalité de faune** : tout chantier de génie civil représente un risque de mortalité **pour la faune peu mobile au moment du défrichage et du décapage des sols** : petite faune terrestre, couvées et nichées de jeunes oiseaux non volants, animaux en hibernation, ou réfugiés dans les terriers,... Outre **l'évitement des habitats naturels à enjeux spécifiques**, la principale mesure de réduction à mettre en œuvre est un **calendrier des travaux à risque** calé sur les phases du cycle biologique (hors période de reproduction, et éventuellement hors période d'hibernation en cas d'enjeu particulier).

**En cas d'abattage d'arbres à cavités occupés** n'ayant pas pu être évités, des mesures spécifiques (date d'abattage et obturation des cavités, démontage soigneux des arbres) permettront d'évaluer le risque de mortalité de la faune concernée (chauves-souris).

- **Dérangement** : la présence d'engins et de personnel sur le chantier a un impact sur la faune sensible au dérangement (oiseaux et mammifères). Cela peut entraîner par exemple des pertes de reproduction (abandons de nids ou de territoire...). Dans ce périmètre d'agriculture intensive où le dérangement dû aux interventions agricoles est habituel, le dérangement ponctuel des chantiers aura globalement peu d'incidence. Il sera surtout impactant dans les espaces non agricoles de tranquillité, où la faune est justement réfugiée (boisements et ripisylve). Une fois encore, **l'évitement des micro-habitats et un calendrier de travaux adapté** réduiront au maximum cet impact de dérangement.

## 2.2. INCIDENCES DE L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES

D'après l'Avant Projet d'irrigation de février 2020, **les cultures représenteront 95 % des surfaces irriguées par le projet (886 ha)**.

L'objectif principal de l'irrigation de ce nouveau périmètre n'est pas la modification des pratiques et l'introduction de nouvelles productions, mais la sécurisation économique des exploitations agricoles concernées, dans un contexte de changement climatique, en leur apportant une ressource en eau assurée, leur permettant de faire face aux besoins de leurs productions actuelles.

L'irrigation ne modifiera pas sensiblement l'occupation des sols et les pratiques agricoles. Elle n'aura aucune incidence significative sur les milieux naturels, la flore et la faune sauvages du périmètre du projet.



## 2.3. INCIDENCES DU PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU

L'unique ressource sollicitée est le Rhône, par le pompage de Saint-Alban du Rhône.

Le prélèvement nécessaire à l'alimentation du périmètre irrigué représentera environ **3 500 m<sup>3</sup>/heure en débit de pointe maximal** :

- **2 900 m<sup>3</sup>/heure pour les besoins du nouveau périmètre irrigué**, le débit théorique projet étant de 3,2 m<sup>3</sup>/h/ha : 886 ha x 3.2 = 2835 m<sup>3</sup>/h arrondi à 2900
- **600 m<sup>3</sup>/heure pour la sécurisation du périmètre irrigué du plateau de Louze**, dont certaines canalisations d'alimentation sont difficilement accessibles sous des zones urbanisées, en cas de problème. Ce débit ne serait donc utilisé qu'exceptionnellement.

Ce débit maximal exceptionnel de pompage de 3 500 m<sup>3</sup>/heure soit environ **1 m<sup>3</sup>/s**, est **très peu significatif devant le débit d'étiage du Rhône à ce niveau**.

À Ternay (25 km à l'amont du captage) le minimum historique connu, en août 1976, a ainsi été de **269 m<sup>3</sup>/seconde**.

L'incidence du projet de pompage de l'ASA du plateau de Louze et Glay sur les habitats et populations piscicoles du Rhône sera **très peu significatif**.

### 3. MESURE ENVISAGÉES

#### • Evitement

Les résultats du présent prédiagnostic issu de la documentation et de l'expertise de terrain, complétés par les premières observations des levers faune-flore détaillés, ont permis de repérer dès l'été 2020 quelques sensibilité méritant quelques **adaptations locales du tracé des canalisations**, constituant des **mesures d'évitement des incidences** sur le milieu naturel (colonie de guêpiers, zones de nidification du Martin pêcheur ou de terrier de Castor)

D'autres modifications pourront être proposées en fonction des éventuelles sensibilités observées dans les emprises recalées (évitement de points particuliers – mares, éventuelle station ponctuelle de plante protégée...).

Les sensibilités observées étant ponctuelles, elles sont *a priori* évitables, sauf contraintes topographiques majeures.

#### • Réduction

Après évitement des quelques sensibilités naturelles particulières, les mesures de réduction constituant les bonnes pratiques habituelles pour ce type de projet seront mises en œuvre :

- **Calendrier d'interventions** : les dates de travaux constituent souvent la principale mesure de réduction des incidences sur la faune.
  - **déboisements** pour dégagement des emprises du chantier ; **abattage des arbres et défrichage de la végétation, décapage des sols** ; hors période de reproduction de la faune ornithologique et terrestre (entre 1<sup>er</sup> août et 15 mars). Une partie de ces travaux pourraient être anticipés si autorisation des services de l'Etat.
  - **travaux en rivière** : les travaux seront réalisés **en étiage et hors période de reproduction** de la truite (octobre-janvier) et du chevaine (avril-juin)
- Pour **réduire la période de dérangement** (tant pour l'agriculture que pour la faune), il est prévu que le réseau d'irrigation de 48 km soit implanté par **plusieurs équipes travaillant simultanément** sur différents sites (**3 à 5 ateliers de pose**, suivant besoin).
- **Autres mesures de réduction des incidences** :
  - **Réduction locale des emprises du chantier** : l'emploi de techniques particulières permet de réduire les emprises latérales du chantier d'implantation des canalisations : par exemple enlèvement par camions de la terre décapée, au lieu de dépôt latéral, la remise en place nécessitant le trajet inverse. Ces techniques sont cependant plus lentes et plus coûteuses, à réserver aux secteurs à très fortes contraintes environnementales sans évitement possible.

Dans les chemins ruraux non goudronnés, la tranchée des petites canalisations sera de préférence directement implantée dans le centre de la voie, entre les deux bandes de roulement qui seront ainsi préservées. Il ne sera donc pas besoin de décapier le sol, et l'excédent de déblai correspondant au volume de la canalisation sera enlevé par camion ou tombereau. L'emprise pourra être limitée au chemin lui-même (2,5 à 3 m) notamment dans les chemins creux, sans incidence sur les parcelles riveraines, et en conservant si c'est utile les arbres riverains, mûriers notamment (**évitement, réduction**).



- **Contrôle** préalable par un écologue **des arbres à cavités dont l'abattage resterait nécessaire**, et **protocole particulier en cas de risque avéré de gîte de chauves-souris**. La date d'abattage peut être encore adaptée (septembre-octobre, pour éviter de surprendre des chauves-souris en hibernation), et des protocoles spécifiques mis en œuvre si nécessaire pour limiter les risques de mortalité (démontage de l'arbre, en présence de l'écologue).
- **Vérification du lit des cours d'eau au point de traversée**. Travaux effectués hors eau, en période d'étiage, hors période sensible ; demande d'autorisation de travaux en rivière, et pêche électrique de sauvegarde (par la Fédération de pêche ou la garderie de l'AFB, ou par un prestataire agréé) ; mise en place de batardeaux temporaires amont et aval, et déviation du flux d'eau dans une canalisation souple. Le chantier de pose de la canalisation pourra être effectué en 24 heures, et le courant rétabli immédiatement. Réfection des berges endommagées (si nécessaire enrochement et/ou protection en techniques végétales).
- **Décapage et stockage séparés de la terre « végétale »** superficielle, pour remise en place et végétalisation naturelle de l'emprise (technique employée systématiquement dans les parcelles agricoles ou naturelles voir schéma page 57) ;
- **Repérage des éventuelles stations de plantes invasives**, précautions spécifiques pour éviter leur extension, et élimination des terres contaminées par la Renouée.
- etc.

A l'issue de ces mesures, l'objectif est de **ramener les incidences du projet sur les milieux naturels, la flore et la faune à un niveau non significatif**. Le caractère localisé des sensibilités repérées permet d'affirmer que c'est faisable assez aisément. Le type et la durée des travaux font par ailleurs que la grande majorité des impacts sera temporaire, et qu'ils seront rapidement cicatrisés.

## 4. INVENTAIRES FAUNE-FLORE PROGRAMMÉS

Une batterie d'inventaires faune-flore a été réalisée au printemps-été 2020 sur le périmètre du projet de l'ASA, focalisés sur les emprises de travaux.

Une première série d'inventaires détaillés (flore, oiseaux) a été réalisée en juin-juillet 2020, sur la base de l'avant projet CA-Eau connu début 2020, et de l'expertise préalable du 11 juin.

Une seconde série d'inventaires a été réalisée en fin d'été 2020 : inventaire flore tardive.

Au total, en plus d'une journée de reconnaissance et **expertise des habitats le 11 juin**, les inventaires de la flore et de la faune ont été réalisés lors de **7 sessions de prospections de terrain, représentant 8 journées complètes d'inventaires entre mai et septembre 2020**, ils ont couvert l'essentiel de la période de végétation et de reproduction de la faune, et l'ensemble des parcelles à enjeux dans l'emprise du projet de canalisations.

Sont précisés ci-après le nombre de sessions et les périodes de prospection.

- **Habitats naturels**

Une cartographie des habitats peut être établie au 1/10 000<sup>ième</sup> pour l'ensemble des emprises après les 3 sessions de prospection réalisées les 18 juin, 25 juin et 24 septembre 2020.

Une attention particulière a été portée aux habitats plus sensibles préalablement repérés lors de l'expertise de mai (boisements, friches et pelouses).

- **Flore**

La flore a été inventoriée de manière approfondie le long des emprises lors de ces 3 sessions.

- **Zones humides**

La caractérisation des zones humides éventuellement présentes dans les emprises est faite dans un premier temps sur la base des habitats naturels et des levés floristiques.

- **Oiseaux nicheurs**

Le peuplement d'oiseaux nicheurs a été inventorié lors de 2 sessions les 12 juin et 29 juin par la réalisation de points d'écoute et de transects d'observation en journée. Les rapaces ont également été observés le 16 juillet.

- **Insectes, Reptiles et amphibiens**

Les insectes, reptiles et amphibiens ont été observés à l'occasion des sessions printanières ornithologiques de juin et d'une session spécifique estivale sur les faunes diverses attachées aux habitats particuliers présents dans les emprises ou à proximité immédiate : friches, talus, fossés, berges des cours d'eau, le 16 juillet.

Des inventaires complémentaires des petites faunes sont prévus si nécessaire en 2021.

- **Chiroptères**

Il n'est pas prévu à ce stade d'étude de terrain des chauves-souris. Voir ci-après discussion sur l'intérêt d'un tel inventaire. L'inventaire des habitats arborés potentiellement favorables aux chauves-souris sous emprise des travaux permet de proposer des mesures d'évitement et de



réduction des incidences potentielles sur ces animaux.

- **Autres mammifères**

Les autres mammifères ont fait l'objet de recherche des traces et indices lors des différentes visites du site, ainsi que de l'observation directe de macro-mammifères lors des 3 journées consacrées à la faune et de la journée de repérage initiale. La session estivale spécifique dédiée aux recherches de faunes diverses sur les sites particuliers impactés a permis notamment la recherche d'indices de présence des mammifères associés aux cours d'eau (coulées, empreintes et fèces de la Loutre et du Castor).

- **Complétude des inventaires**

**Ces inventaires faune-flore réalisés au printemps-été 2020 nous semblent permettre une bonne caractérisation** des enjeux et sensibilités des habitats naturels, de la flore et de la faune sur le périmètre du projet de l'ASA du plateau de Louze et Glay, en particulier le long des tracés des nouvelles canalisations.

**Sans être exhaustifs, ils nous semblent suffisants pour proposer des mesures d'évitement et de réduction permettant de ramener les incidences à un niveau non significatif**, sans risque pour l'état de conservation des populations locales de faune et de flore, en particulier des espèces protégées et/ou patrimoniales. Il est notamment aisé d'éviter les quelques rares habitats à enjeu et de proposer un calendrier de travaux adapté.

**- Intérêt d'inventaires « 4 saisons » ?**

Il est possible qu'existent sur ce périmètre des enjeux liés à l'avifaune en halte migratoire ou en stationnement hivernal, au regard de sa localisation géographique et de l'occupation des sols (stationnements possibles dans la vallée du Rhône, ou dans la grande plaine cultivée au Sud de Reventin Vaugris).

Toutefois l'incidence des travaux envisagés sur ces éventuels rassemblements sera ponctuelle, comparable à celle des chantiers de travaux agricoles, sans risque de mortalité ou de dérangement grave mettant en péril la survie des groupes d'oiseaux présents, les sites étant par ailleurs fortement fréquentés par les interventions agricoles, la chasse (toutes les communes ont des ACCA) et la circulation intense sur les grands axes (RN7, A7) et le réseau viaire secondaire. Par ailleurs aucun habitat singulier particulièrement attractif pour les hivernants (marais, étang...) n'est impacté : seuls sont concernés des habitats terrestres banals, le dérangement local éventuel risque tout au plus de faire déplacer les hivernants de quelques dizaines ou centaines de mètres vers des sites de substitution équivalents.

Des inventaires complémentaires en période de migration et hivernale, et/ou une enquête auprès de personnes ressources locales, permettraient certainement d'en savoir plus sur la présence d'oiseaux hors saison de reproduction. L'enjeu restant faible au regard des incidences prévisibles du projet, des investigations plus lourdes ne semblent pas justifiées.

Des inventaires « 4 saisons » ne paraissent pas forcément utiles ; étant donné la nature des travaux d'implantation du réseau et leur incidence prévisible, ils ne déboucheront probablement pas sur des mesures environnementales supplémentaires (évitement ou réduction). Des investigations très approfondies ne semblent en tout cas pas justifiées.

Il est toujours possible de le vérifier lors de sessions d'observation automnales et hivernales, qui seront ciblées sur les oiseaux (observation directe) et les mammifères (recherche de traces).

### - Intérêt d'un inventaire complémentaire des chiroptères ?

L'analyse des sensibilités liées aux chauves-souris sur le périmètre reste basée sur l'analyse documentaire et l'expertise des habitats particuliers (arborés) sous emprise des travaux.

Aucun inventaire chiroptérologique (nocturne, par enregistrements) n'a été conduit. Il serait éventuellement possible d'en réaliser un en 2021 (les périodes de plus forte activité des chauves-souris étant la fin de printemps et la fin d'été).

Mais à l'échelle de ce très vaste périmètre, il ne saurait dans tous les cas être exhaustif, et resterait purement qualitatif. Les informations à attendre d'un tel inventaire complèteraient les connaissances sur les espèces présentes, mais ne permettraient pas de proposer d'autres mesures pour les chauves-souris que celles déjà envisagées par précaution.

Par ailleurs le type d'incidence prévisible sur les chauves-souris du fait du projet de l'ASA se limite à la destruction très ponctuelle d'habitats arboricoles, et au risque de mortalité afférent.

**Les mesures d'évitement** proposées par précaution (évitement des grands arbres à cavités les plus sensibles dans les ripisylves et en bord de chemins) et les **mesures de réduction** proposées pour l'abattage des arbres à cavités non évités nous semblent suffisantes pour garantir une incidence minimale sur les chauves-souris, sans risque pour l'état de conservation de leurs populations locales.

**Un inventaire des chauves-souris ne nous semble pas utile** pour ce projet, du fait de sa nature et dans la mesure où des précautions systématiques sont préconisées pour la mise en œuvre des rares travaux en milieu forestier et l'abattage des arbres à cavités qui n'auraient pas pu être évités.

### - Faune piscicole et astacicole ?

Les pêches électriques récentes fournies par la Fédération départementale de pêche sont suffisamment précises par rapport à l'enjeu et aux travaux prévus en rivière.

**Aucun inventaire complémentaire n'est nécessaire pour la faune aquatique.**





# CONCLUSIONS TEMPORAIRES

---



**IMPACTS DES TRAVAUX : essentiellement 48 km de canalisations soit environ 25 ha de chantier**

Thématique	Impact brut potentiel		Mesures	Impact résiduel
Natura 2000	NUL			NUL
ZNIEFF	FORT		<p><b>EVITEMENT</b> calage du tracé de la canalisation <b>hors points sensibles</b> gros arbres, falaise sableuse, etc.</p> <p><b>Réduction</b> : calendrier de travaux précautions pour abattage arbres</p>	FAIBLE
APB	NUL			NUL
Zones naturelles compensatoires	NUL			NUL
<b>Habitats naturels terrestres</b>  <b>Flore</b>  <b>Destruction</b>	<b>TRES FAIBLE</b>  Agriculture intensive  95% de l'emprise	<b>Potentiel localement FORT</b>  Habitats à enjeux : Ripisylve, prairies  < 5 % de l'emprise	<p><b>EVITEMENT</b> de tous habitats à enjeux importants de biodiversité (vieux arbres) et stations éventuelles de flore protégée</p> <p><b>Réduction</b> : Reconstitution immédiate des sols agricoles</p> <p>Reconstitution immédiate des sols et revégétalisation naturelle des habitats naturels non évités, par stock de graines du sol, replantation des boisements</p>	NUL habitats agricoles  NUL Flore protégée
				FAIBLE à NON SIGNIFICATIF habitats naturels non évités
<b>Faune terrestre</b>  <b>Mortalité</b>	<b>FAIBLE</b>  Emprises agricoles	<b>Localement Risque FORT</b>  Boisements, ripisylves  Petite faune et jeunes peu mobiles,  Faune en hibernation	<p><b>EVITEMENT</b> des habitats à enjeux importants (boisements anciens, arbres à cavités...)</p> <p><b>Réduction</b> : <b>calendrier</b> travaux hors période reproduction et hibernation</p> <p><b>Réduction</b> : protocole spécifique si abattage arbres à cavités...</p>	NON SIGNIFICATIF
<b>Faune terrestre</b>  <b>Dérangement</b>	<b>Modéré à Fort localement,</b> suivant saison et habitat concerné		<p><b>Réduction</b> : <b>calendrier</b> travaux hors période reproduction</p> <p>Pas de site d'hivernage ou de repos migratoire sur le périmètre ??</p> <p>Réduction de la durée des travaux (maximum quelques semaines hors période sensible) : plusieurs ateliers de pose travaillant simultanément</p>	NON SIGNIFICATIF
<b>Habitats et Faune aquatiques</b>  <b>Destruction</b>  <b>Dégradation</b>	<b>FORT aux points de traversée des cours d'eau</b>		<p><b>EVITEMENT</b> : choix du point de franchissement</p> <p><b>Réduction</b> : travail en étiage, contrôle AFB, pêche de sauvegarde, batardeaux, chantier très rapide,...</p>	NON SIGNIFICATIF

## IMPACTS DE L'IRRIGATION :

**Surfaces irriguées 886 ha environ**

**Consommation : 3 500 m<sup>3</sup>/heure de pompage en pointe dans le Rhône à Saint-Alban-du-Rhône (environ 1m<sup>3</sup>/seconde)**

Thématique	Impact résiduel de l'irrigation
<b>Habitats naturels, flore et faune terrestres</b>	<b>NON SIGNIFICATIF</b> Pas d'évolution sensible des pratiques agricoles à attendre sur le périmètre irrigué (déjà très intensives), sans conséquence sur l'état de conservation local des habitats naturels et de la flore et la faune sauvages
<b>Habitats et Faune aquatiques Fleuve Rhône</b>	<b>NON SIGNIFICATIF</b> Pompage total projet 1 m <sup>3</sup> /s < <b>0,4 % du plus petit étiage connu du Rhône à Ternay (269 m<sup>3</sup>/s en 1976)</b>



## « Cas par cas »

En première approche, le projet d'irrigation de l'ASA du plateau de Louze et de Glay nécessiterait une évaluation d'incidences du fait de son importance (surface totale irriguée, débit du pompage...).

Toutefois :

- La démarche vertueuse engagée par l'ASA depuis juin 2020, consistant à intégrer dans son projet **l'évitement des sensibilités faune-flore observées** dans les emprises lors du présent pré-diagnostic, puis des inventaires faune-flore détaillés qui ont suivi l'été 2020,
- et son engagement à mettre en œuvre **des mesures de réduction importantes** dans la conduite des chantiers, permettront de ramener les incidences négatives des travaux sur les habitats naturels, la faune et la flore terrestres à un **niveau non significatif**.

Enfin les autres compartiments de l'environnement (voisinage, paysage...) ne sont pas impactés significativement par des équipements essentiellement souterrains.

**Dès lors, à notre avis une évaluation environnementale formelle n'apportera pas de plus-value concrète pour la prise en compte de l'environnement.**

## Cadrement des inventaires naturalistes

**Les premiers inventaires détaillés réalisés à l'été 2020**, (décrits au chapitre précédent), associés aux mesures d'évitement puis de réduction systématique des incidences sur les habitats à enjeux, **nous semblent suffisants sur ce site pour garantir une incidence non significative** sur la faune et la flore :

- Les enjeux liés à la faune en migration ou en stationnement hivernal resteront peu significatifs sur ce périmètre, au regard des espèces recensées, de l'occupation des sols, et surtout au regard des incidences prévisibles du type de travaux liés au projet : essentiellement enfouissement de canalisations en milieu rural. En particulier on n'a sur le périmètre **aucun site ou habitat attractif pour le stationnement en étape migratoire ou en repos hivernal de concentrations importantes d'oiseaux ou de chauves-souris** (comme un grand étang, un marais, une cavité karstique...), sites qui pourraient être dérangés par le chantier.

**Des inventaires complémentaires « 4 saisons » paraissent peu utiles pour la qualité du projet**, ils ne déboucheront pas sur des mesures environnementales supplémentaires (évitement ou réduction).

- L'analyse des sensibilités liées aux chauves-souris sur le périmètre est basée sur l'analyse documentaire et l'expertise des habitats particuliers (arboricoles) sous emprise des travaux. Les mesures d'évitement par précaution (évitement des gros arbres des ripisylves) et les mesures préventives de réduction proposées pour le dégagement des emprises en milieu boisé nous semblent **suffisantes pour garantir une incidence non significative**.

**Un inventaire des chauves-souris ne nous semble pas utile pour améliorer la qualité du projet**, dans la mesure où **ces précautions sont de toute façon préconisées** pour la mise en œuvre des quelques travaux de dégagement d'emprise nécessitant l'abattage de vieux arbres. 1) Evitement tant que possible 2) Réduction du risque de mortalité, pour les arbres à cavités éventuels restant à abattre (calendrier d'abattage, et démontage des arbres selon un protocole particulier). Un inventaire apporterait surtout une connaissance qualitative sur les espèces présentes dans le secteur, peu étudiées, sans modifier les mesures.

- **Les inventaires réalisés sur la faune piscicole et astacicole de la Varèze par la Fédération départementale de pêche sont suffisamment précis et récents.** Ils montrent bien la sensibilité des cours d'eau, permettant d'anticiper les mesures de précaution pour réduire l'incidence des travaux sur les habitats et la faune piscicole à un niveau non significatif (période de travaux, techniques, pêches de sauvegarde, contrôle par l'AFB...).

Il nous semble que les inventaires faune flore détaillés réalisés au printemps et été 2020 sur les emprises du projet **sont suffisants pour appréhender l'état des lieux et mettre en place des mesures d'évitement satisfaisantes**, qui seront complétées par des mesures de réduction d'incidence adaptées pour les impacts résiduels.